

PROJET GLOBAL DE REAMENAGEMENT AGRICOLE, HYDRAULIQUE ET PAYSAGER



ISDI de Puiseux-en-France

Commission Locale de Suivi du 18/03/25

Mars 2025

1. AVANCEMENT REAMENAGEMENT P2 / P1

2. CESSATION PARTIELLE/DEFINITIVE ISDI P1/P2

3. SUIVI AGRONOMIQUE 2024 (P2)

4. PLANTATIONS HIVER 2024/2025

5. INSTALLATIONS ACCUEIL P3

6. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX

7.BILAN SUIVI ECOLOGIQUE 2024

8. ARCHEOLOGIE PREVENTIVE P3

9. TERSEN ET MOI

10. VISITES PEDAGOGIQUE 2024 / 2025

1. AVANCEMENT REAMENAGEMENT P2/P1



1. AVANCEMENT REAMENAGEMENT P2/P1



- Poursuite d'aménagements agricoles en 2025 sur PI/PII avec concentration des flux de terres inertes gérés par TERSEN sur le site de Puiseux-en-France
- Dépôt d'un Porter à Connaissance de Cessation définitive totale PI/PII au 30 septembre 2025

2. CESSATION PARTIELLE ISDI P1



- **Rétrocession des terrains de la Coulée Verte Ouest : Propriétaires -> TERSEN en cours suite à la cessation P1/P2 Fin 2025 -> 2026**
- **Projet de Rétrocession des emprises de la Coulée Verte Ouest à la Commune/CARPF en 2026/2027**

3. SUIVI AGRONOMIQUE

Convention TERSEN – CARDIF

- 6 Visites techniques pédologiques-agronomes de la Chambre d'agriculture :

*opérations de terrassement / mise en stock des terres végétales / Limons

*Remise en état agricole d'environ 5 Ha avec le suivi de la CARDIF



- 2025 :

* Poursuite des remises en état de surfaces agricoles P2/P1 et P3 par phases Printemps/Eté 2025

4. PLANTATIONS HIVER 2024/2025 – RD 9



Surface / Linéaire	Type de Strate	Essences	Force et hauteur des plants	Quantités
Linéaire : 110 + 40 m	Arborée	Tilleul	Force 16/18 mm	7
		Chêne sessile		7
		Merisiers		7
Linéaire : 110 + 40 m	Arbustive	Charmille	Hauteur minimum 60-80 cm	300
TOTAL				Arbres : 21 Arbustes : 300



-Plantations réalisées par GARCIA SOLVERDE en décembre 2024

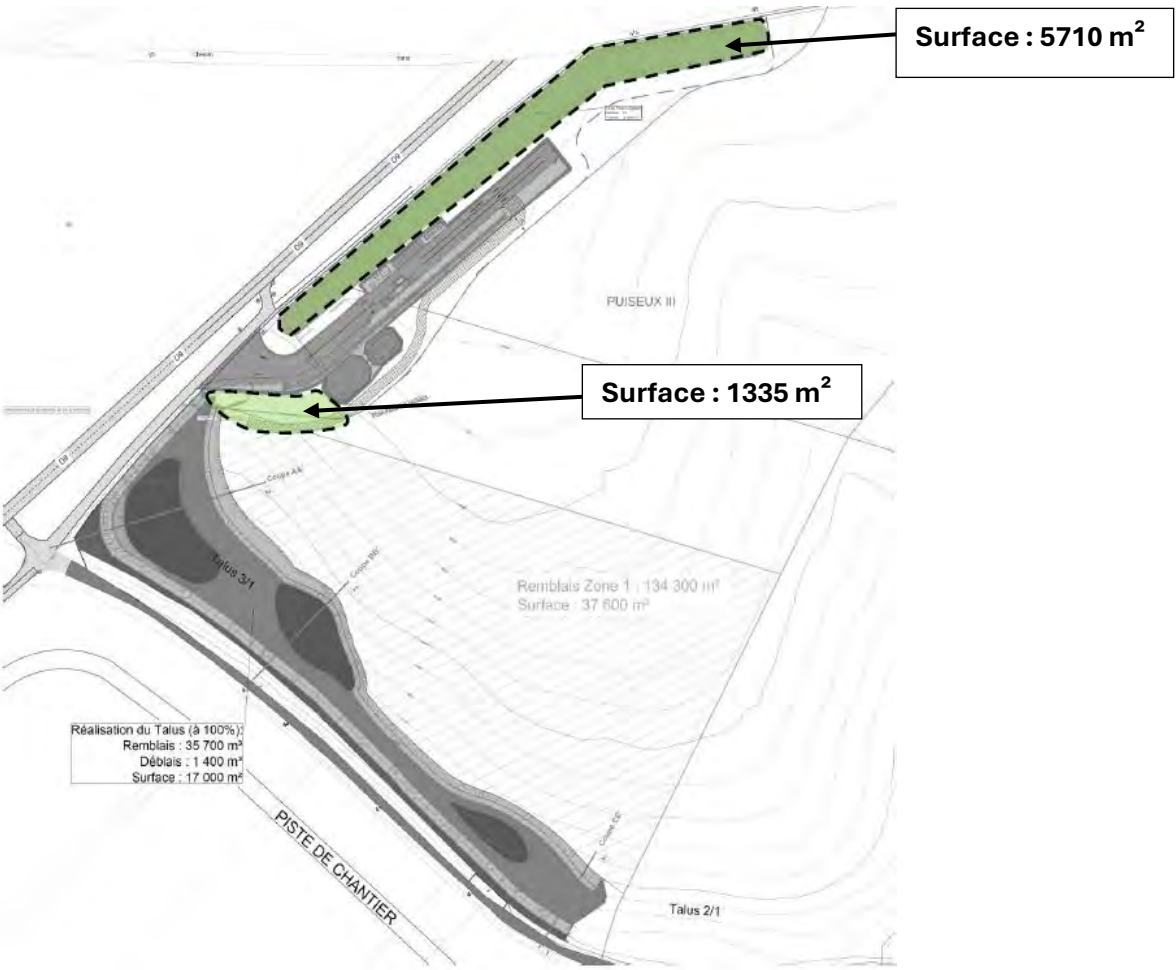
4. PLANTATIONS HIVER 2024/2025 – P2

Surface / Linéaire	Type de Strate	Essences	Quantités
Surface : 2 250 m²	Arborée	Chêne sessile Chêne pubescent Erable champêtre Tilleul commun Poirier Sauvage Merisier Charme commun Sorbier des oiseaux	38 arbres de haut jet 144 plants de 80/100 cm
Surface : 1 210 m²	Arbustive éparse	Noisetier Cornouiller sanguin Prunellier Sureau noir Fusain d'Europe Viorne lantane Viorne Obier Troëne	96 plants en 80/100 cm
Linéaire : 170 m	Arborée	Tilleul Poirier Sauvage Merisier	21 arbres de haut jet
TOTAL			Arbres : 203 Arbustes : 96

Espèces végétales		Pourcentage indicatif en poids de graines
Graminées (95%)		
- Brome érigé	- Bromus erectus	30
- Fétuque élevée	- Festuca arundinacea	25
- Fétuque des prés	- Festuca pratensis	10
- Fétuque rouge	- Festuca rubra	15
- Fléole des prés	- Phleum pratense	5
- Pâturin des prés	- Poa pratensis	10
Légumineuses (5%)		
- Lotier corniculé	- Lotus corniculatus	2
- Luzerne lupuline	- Medicago lupulina	3



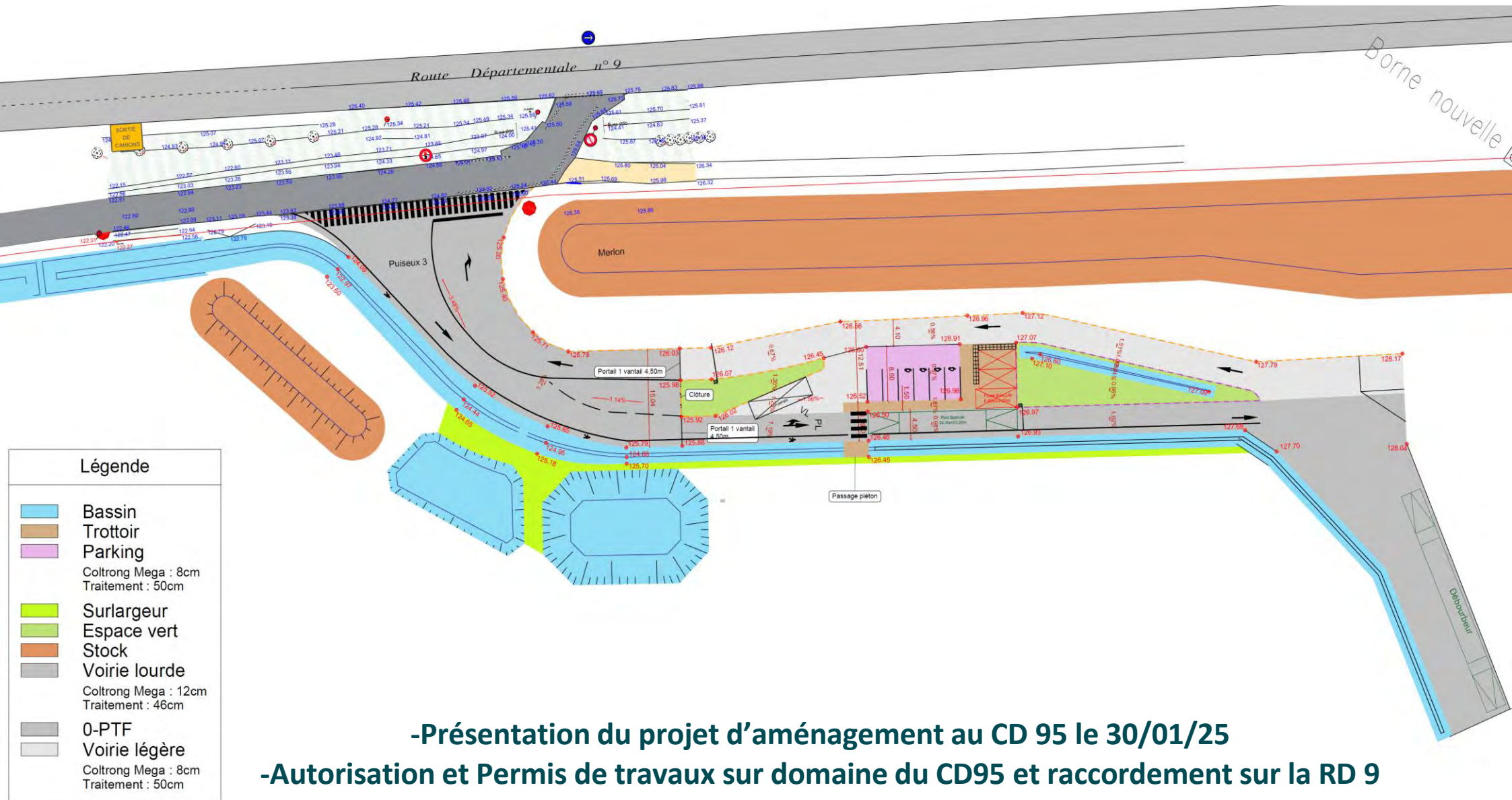
Plantations réalisées par GARCIA SOLVERDE
en Mars 2025 – en cours



Surface / Linéaire	Type de Strate	Essences	Quantités
Linéaire : 450 m	Arborée	Chêne sessile Chêne pubescent Erable champêtre Tilleul commun Poirier Sauvage Merisier Charme commun Sorbier des oiseaux	448 plants de 100-120 cm
Surface : 7045 m ²	Arbustive	Noisetier Cornouiller sanguin Prunellier Sureau noir Fusain d'Europe Viorne lantane Viorne Obier Troëne	560 plants de 60-80 cm

-Plantations réalisées par GARCIA SOLVERDE en Mars 2025 – en cours

5. INSTALLATIONS ACCUEIL P3

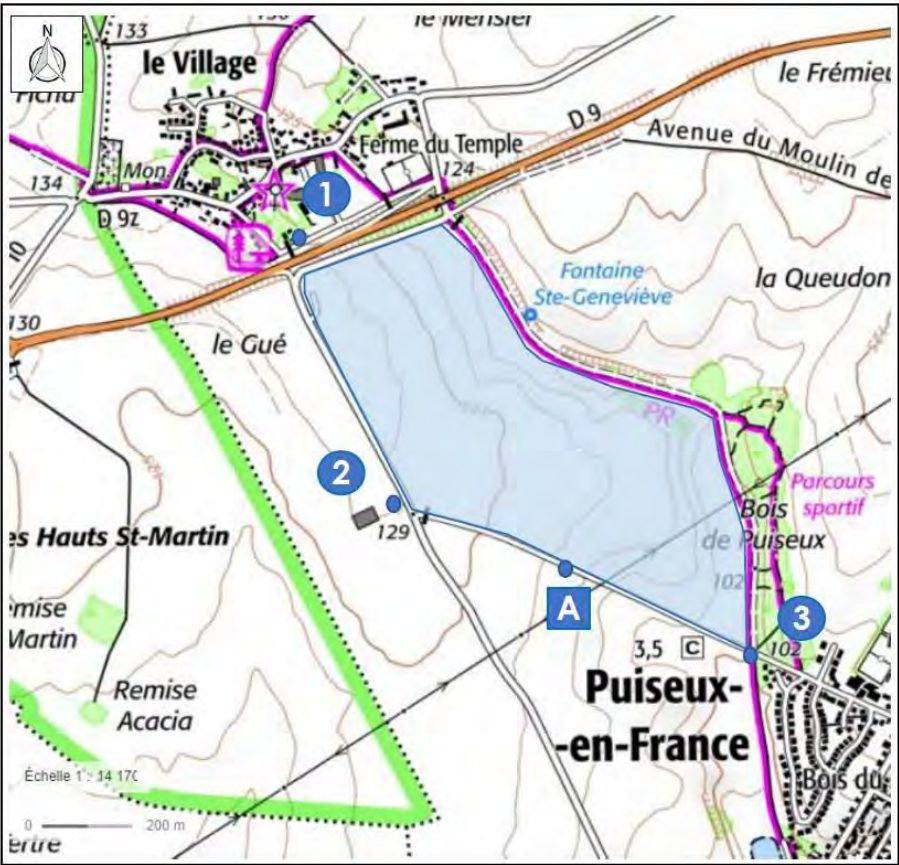


-Présentation du projet d'aménagement au CD 95 le 30/01/25
-Autorisation et Permis de travaux sur domaine du CD95 et raccordement sur la RD 9
Printemps 2025

5.1 Campagne de Contrôle Bruit

Type	Point	Localisation des mesures	Orientation par rapport au site
Zones à Emergence Réglementée (ZER)	1	Limite de propriété d'une habitation au Sud de Puiseux-en-France le Village	Nord-Ouest
	2	Limite de propriété de l'habitation isolée située en bordure de la route de Louvres à Puiseux-en-France le Village	Ouest
	3	Limite de propriété d'une habitation située au Nord-Ouest de Puiseux-en-France	Sud-Est
Limite de site	A	Limite d'emprise Sud du site.	Sud

CARTE DE LOCALISATION DES MESURES



Mardi 20 février 2024	
Ciel	couvert
Précipitations	Nulles
Température	+ 7 à +11°C
Vent	Faible à moyen de secteur Sud-Ouest

• Limite d'emprise

Point	Indice retenu	Niveau de bruit ambiant dB(A) (avec activité)	Valeur limite Arrêté préfectoral du 19/12/2014 dB(A)	Valeur limite Arrêté ministériel du 12/12/2014 dB(A)
A	Leq	43,5	70	70

• Zones à émergences réglementées (ZER)

Point	Indice retenu	Niveau de bruit résiduel dB(A) (sans activité)	Niveau de bruit ambiant dB(A) (avec activité)	Emergence dB(A)	Valeur limite Arrêté préfectoral du 19/12/2014 dB(A)	Valeur limite Arrêté ministériel du 12/12/2014 dB(A)
1	Leq	61,5	59,5	0	5	5
2	L50	43,0	43,5	0,5	6	6
3	Leq	45,5	48,5	3	5	5

Conformité aux seuils réglementaires

6. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX

5.1 Campagne de contrôle de retombées de poussières

Conformément au dossier d'enregistrement, 5 stations de mesures ont été implantées :

- Point 1 : en limite Sud-Ouest de l'ISDI.
- Point 2 : en limite Sud-Est de l'ISDI.
- Point 4 : en limite Nord-Ouest de l'ISDI.
- Point 5 : en limite Nord-Est de l'ISDI.
- Point 6 : à l'Est de l'ISDI.

Figure 1 : Carte de localisation des points de mesures



Point 1



Point 2



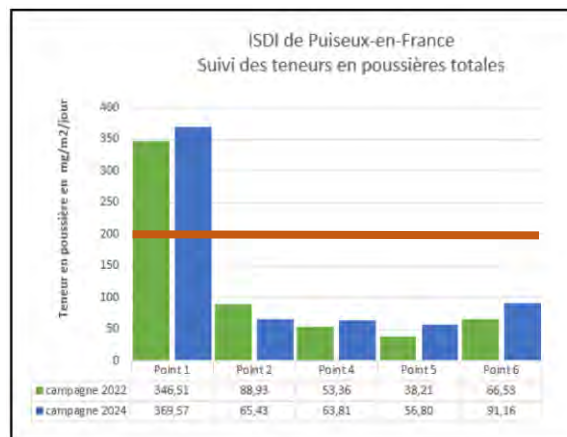
Point 4



Point 5



Point 6



Les points de mesure 2, 4, 5 et 6, situés en limite de propriété de l'ISDI, présentent une concentration en poussières inférieure au seuil de 200 mg/m²/jour.

Le point de mesure 1, situé en limite de propriété de l'ISDI, présente une concentration en poussières supérieure au seuil de 200 mg/m²/jour.

Cette teneur élevée en poussières au point 1 peut s'expliquer, soit par le passage de camions sur la piste, soit de la circulation des véhicules sur la voie communale.

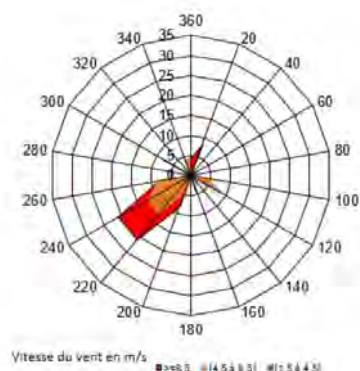
La zone en cours de remblaiement est suffisamment éloignée de ce point pour ne pas être la source des envols de poussières mesurée en ce point, d'autant que les vents dominants étaient majoritairement contraires.

Notons que le point de mesure 1 étant situé derrière le merlon végétalisé de l'ISDI et que la piste de l'ISDI étant revêtue à cet endroit, il est peu probable que la teneur en poussière provienne de l'ISDI.

Par contre, le point 1 étant localisé en bordure de la voie communale et étant situé sous les vents dominants de Sud-Ouest, il est probable que la teneur en poussière provienne de la circulation des véhicules sur cette route.

La circulation des véhicules sur la voie communale pourrait vraisemblablement être à l'origine de la teneur élevée en poussières au niveau du point 1.

En 2022 déjà, ce point 1 avait une teneur en poussière beaucoup plus élevée que les autres points dans les mêmes conditions de vents ; on peut considérer que les envols de poussières au niveau du point 1 proviennent d'une source extérieure.



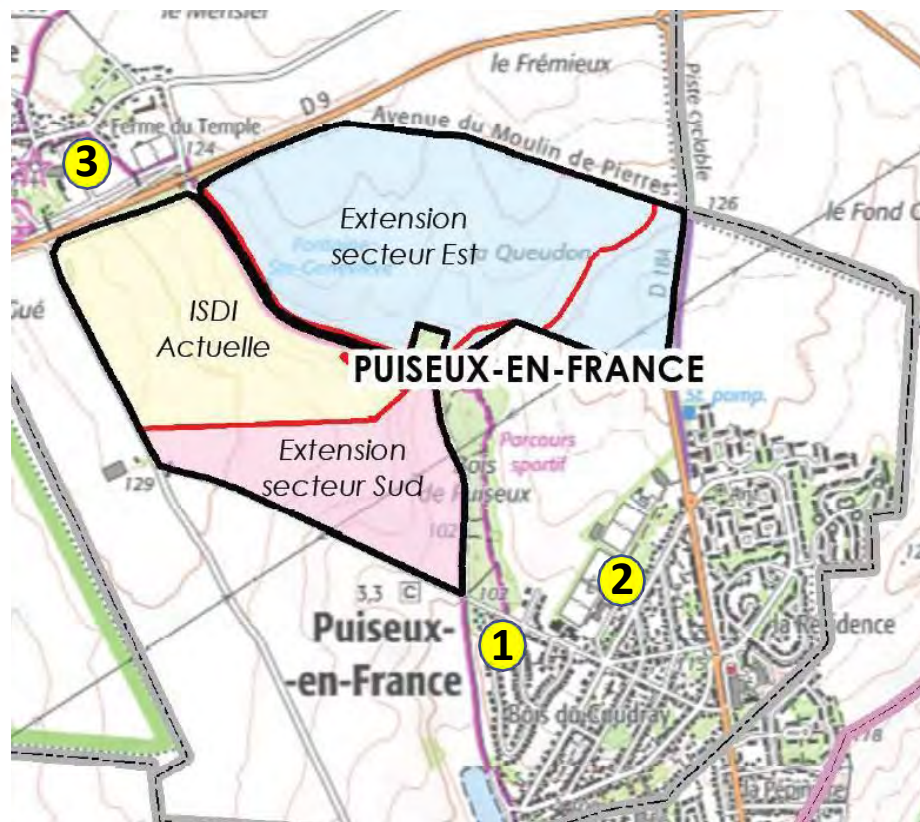
5.3 Détecteurs automatiques Bruit / Poussières



SITE RUELLE VANNES



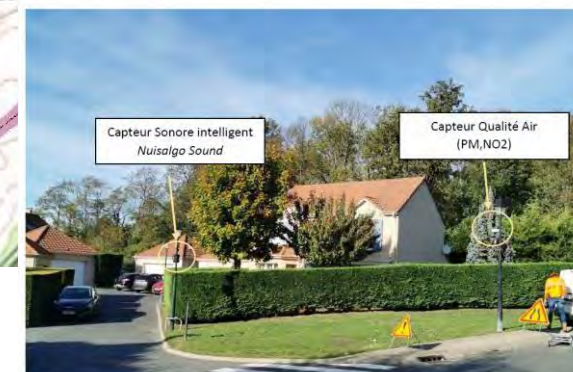
- 1 - Val des Templiers
- 2 - Ecole du Bois du Coudray
- 3 - Puisseux-Village (Ruelle Vannes)



SITE ECOLE DU BOIS — RUE DU COUDRAY



SITE VAL DES TEMPLIERS



Objet du rapport

Un rapport de mesure a été demandé par la société TERSEN pour qualifier les effets environnementaux induits sur la ville de Puiseux pendant l'année 2024.

Le rapport se décomposera de la manière suivante :

Pour chaque type de suivi (acoustique et air) une analyse par trimestre sera réalisée. Chaque trimestre sera décomposé en période scolaire et non scolaire.

Les mesures seront celles concernées par les horaires d'activité de TERSEN. Lorsqu'une alerte a été enregistrée par notre système, une analyse de cette dernière sera réalisée.

Seuil en Vigueur sur 2024 :

Sur l'année 2024, les seuils suivants étaient en vigueur entre 07h et 16h45 (sur 2025 les plages horaires seront de 7h00 à 17h30 :

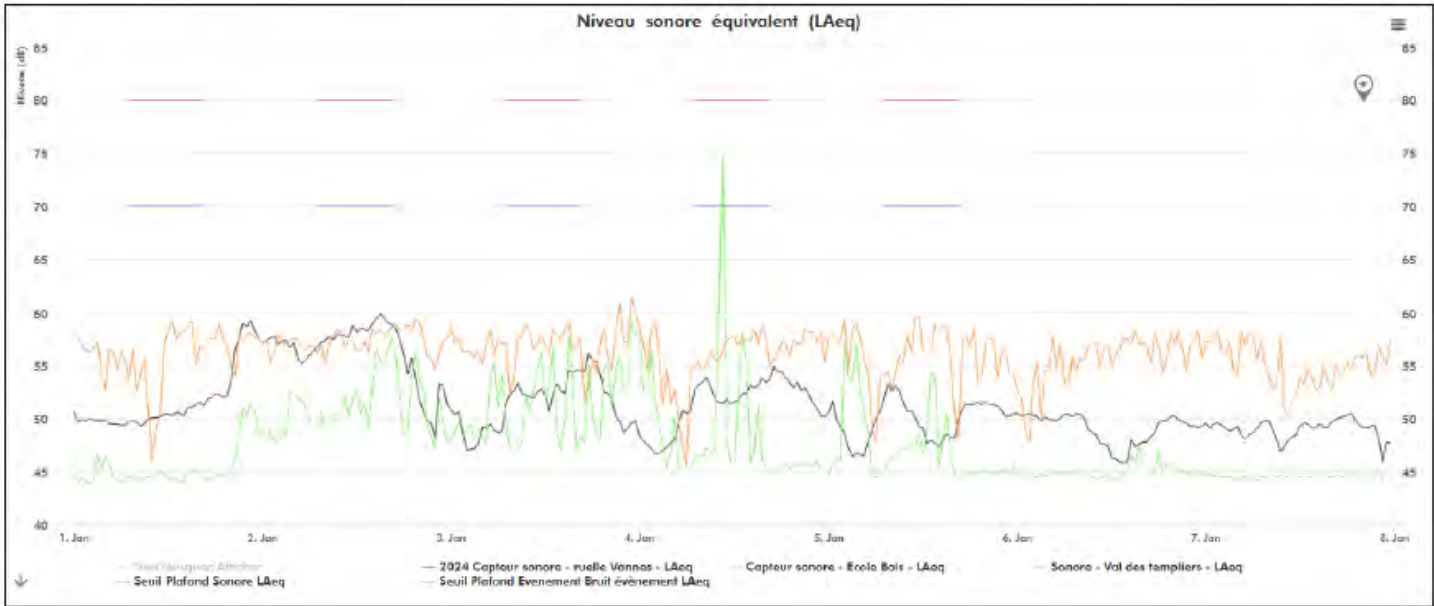
Paramètre concerné	Seuil en Vigueur	Période de contrôle
PM10	50 µg/m3	2h
PM2,5	25 µg/m3	2h
Seuil LAeq	70dB	15min
Seuil LAeq Evènement	80dB	5min

1. Trimestre 01

Période Scolaire ou non	Date début	Date Fin
Non Scolaire	01/01/24	07/01/24
Scolaire	08/01/24	09/02/24
Non Scolaire	10/02/24	26/02/24
Scolaire	27/02/24	05/04/24

- a. Suivi Acoustique du 01/01/24 au 07/01/24 (Non Scolaire)
 - i. Suivi Général sur la période

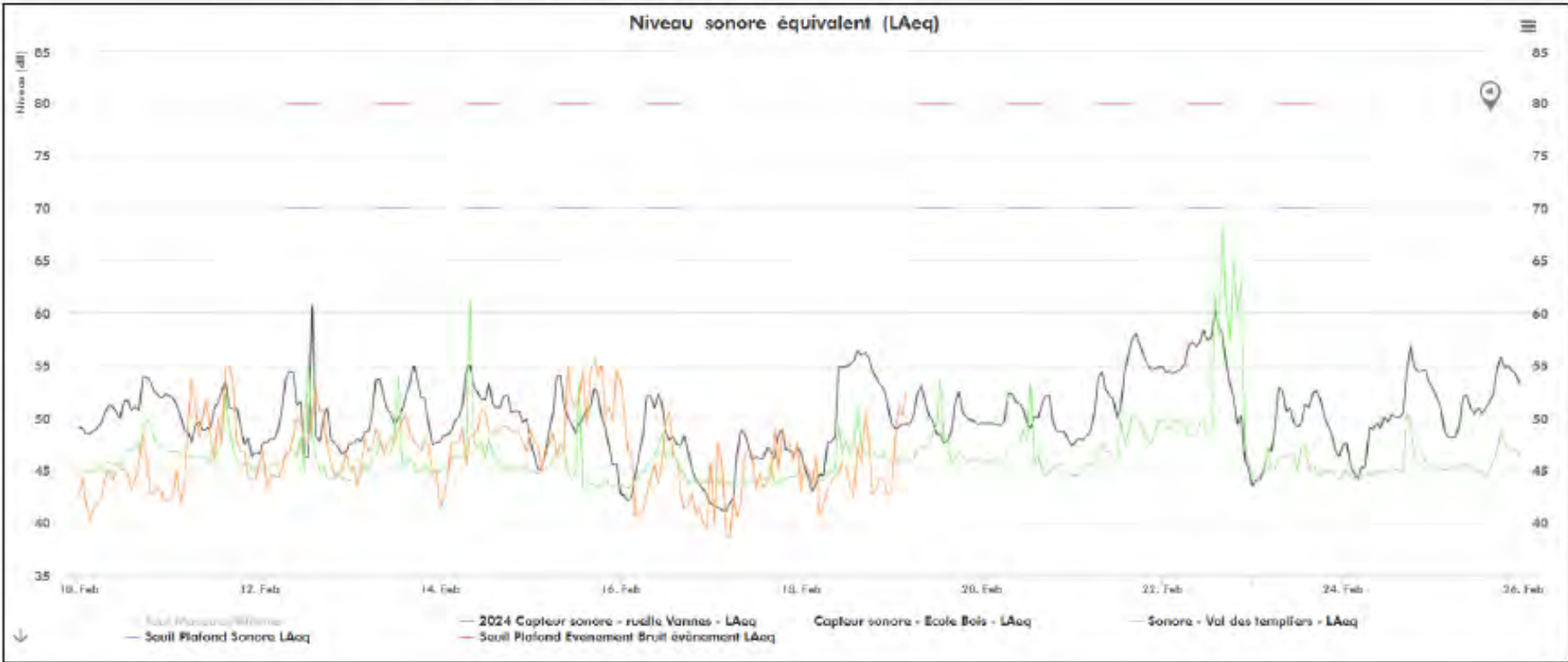
Les données présentées ci-dessous sont agrégées sur une période de 1h. Les maximums seront mis en avant dans le paragraphe suivant



Zone	Maximum sur la période	Moyenne sur la période
Ecole Bois	82,5dB	47,37dB
Ruelle Vannes	61,8dB	51,2dB
Val des Templiers	61,9dB	55,5dB

c. Suivi Acoustique du 10/02/24 au 26/02/24 (Non Scolaire)

i. Suivi Général sur la période



Zone	Maximum enregistré sur la période (Horaire 7h30 – 17h)	Moyenne de la période (Horaire 7h30 – 17h)
Ecole Bois de Coudray	75,7dB	47,1dB
Ruelle de Vannes	67,6dB	51,4B
Val des Templiers	60,7dB	46,9dB

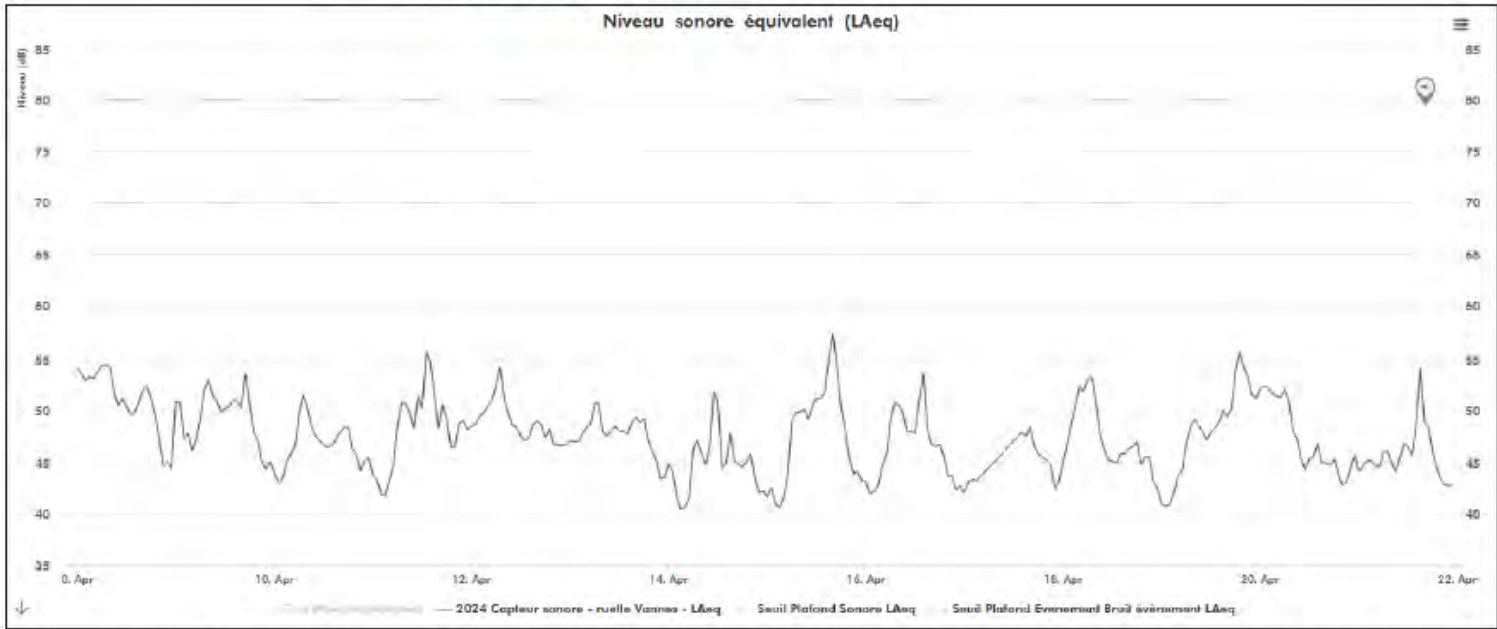
Une absence de donnée pour cause de SAV est observable à partir du 18/02 pour le capteur installé sur le Val des Templiers.

2. Trimestre 02

Période Scolaire ou non	Date début	Date Fin
Non Scolaire	06/04/24	22/04/24
Scolaire	23/04/24	30/06/24

a. Période du 06/04 au 22/04/24 (Non Scolaire)

i. Zoom général sur la période



Seul le capteur Ruelle de Vannes a remonté des données sur cette période et le capteur n'a jamais dépassé les seuils établis.

Zone	Maximum enregistré sur la période (Horaire 7h30 – 17h)	Moyenne de la période (Horaire 7h30 – 17h)
Ecole Bois de Coudray	N/A	N/A
Ruelle de Vannes	61,5dB	48,6dB
Val des Templiers	N/A	N/A

3. Trimestre 03

Période Scolaire ou non	Date début	Date Fin
Non Scolaire	01/07/24	01/09/24
Scolaire	02/09/24	30/09/24

a. Période du 01/07/24 au 01/08/24 et du 02/08/24 au 02/09/24 (Non Scolaire)

i. Zoom Général sur la période concernée



Le 21/08/24, le vol du capteur acoustique Ruelle de Vannes a été observé.

Zone	Maximum enregistré sur la période (Horaire 7h30 – 17h)	Moyenne de la période (Horaire 7h30 – 17h)
Ecole Bois de Coudray	82,6dB	46,4dB
Ruelle de Vannes	71,0dB	46,7dB
Val des Templiers	61,5dB	42,1dB

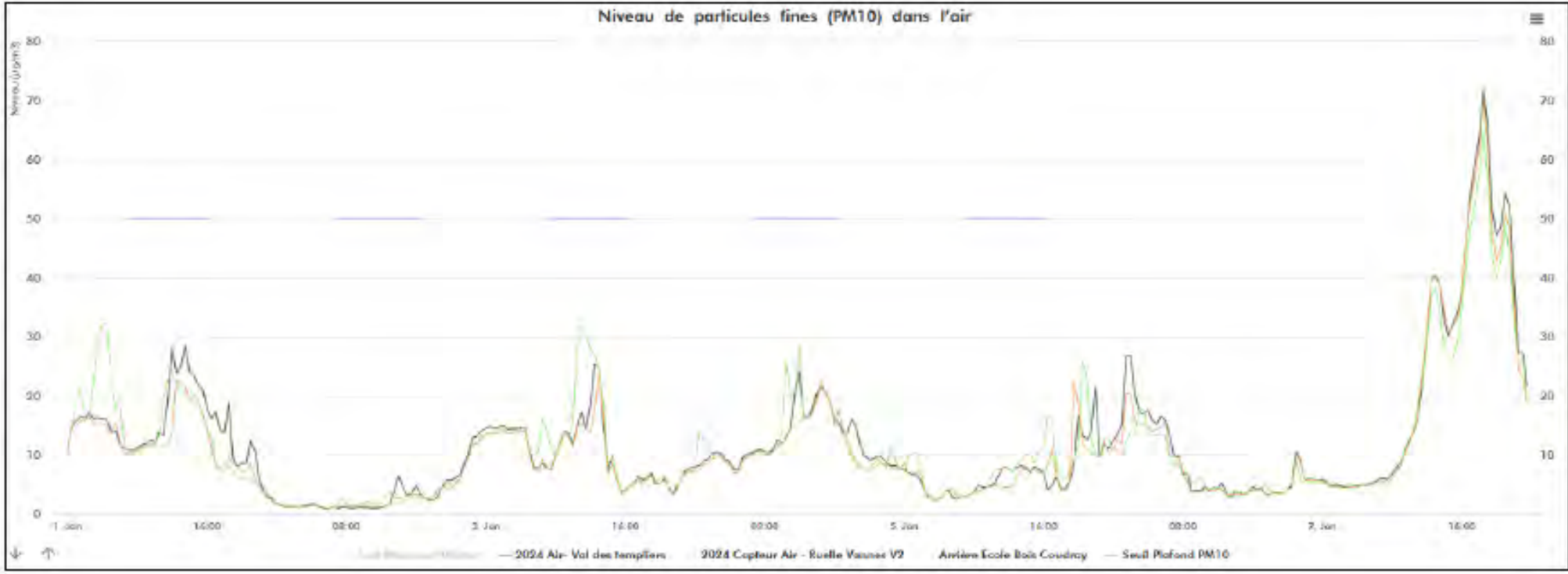
Suivi Qualité de l’Air

1. Trimestre 01

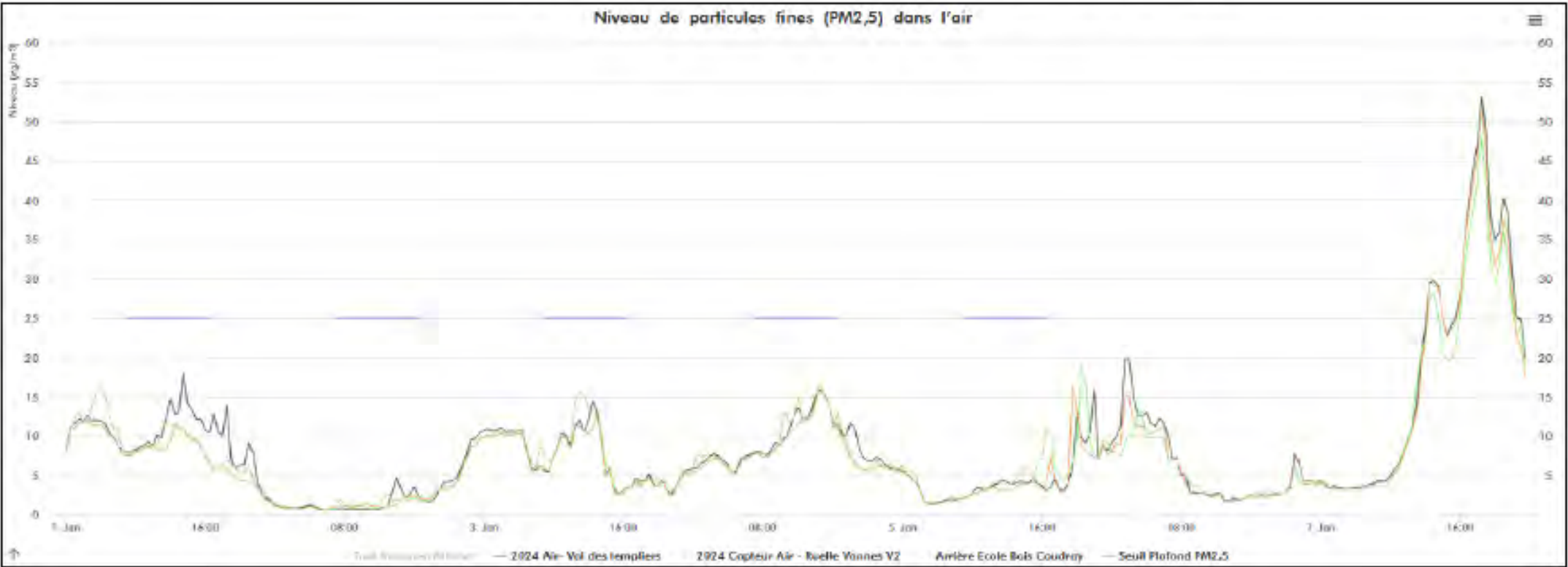
Période Scolaire ou non	Date début	Date Fin
Non Scolaire	01/01/24	07/01/24
Scolaire	08/01/24	09/02/24
Non Scolaire	10/02/24	26/02/24
Scolaire	27/02/24	05/04/24

a. Suivi Qualité de l’Air du 01/01/24 au 07/01/24 (Non Scolaire)

i. Suivi Général sur la période



6. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX POUSSIÈRES



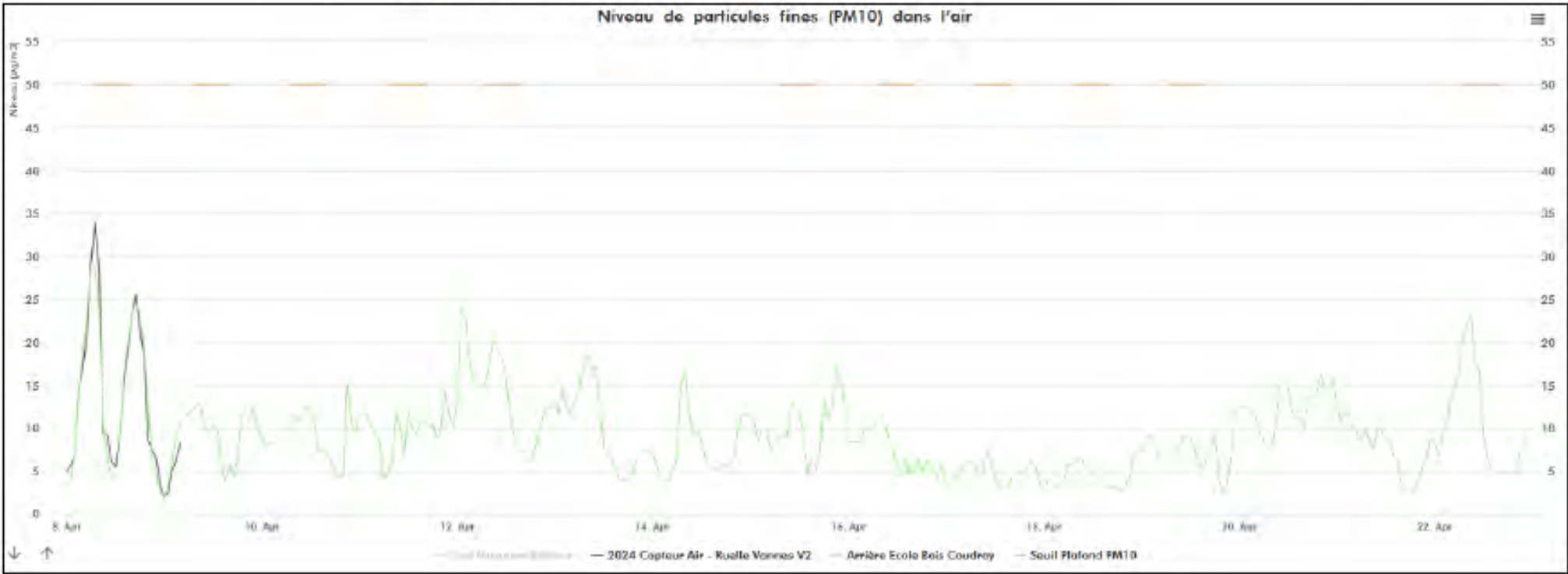
	Taux Moyen PM2,5	Taux Moyen PM10
Ecole Bois de Coudray	7,84µg/m3	11,28µg/m3
Val des Templiers	8,42µg/m3	12,14µg/m3
Ruelle de Vannes	8,12µg/m3	12,42µg/m3

2. Trimestre 02

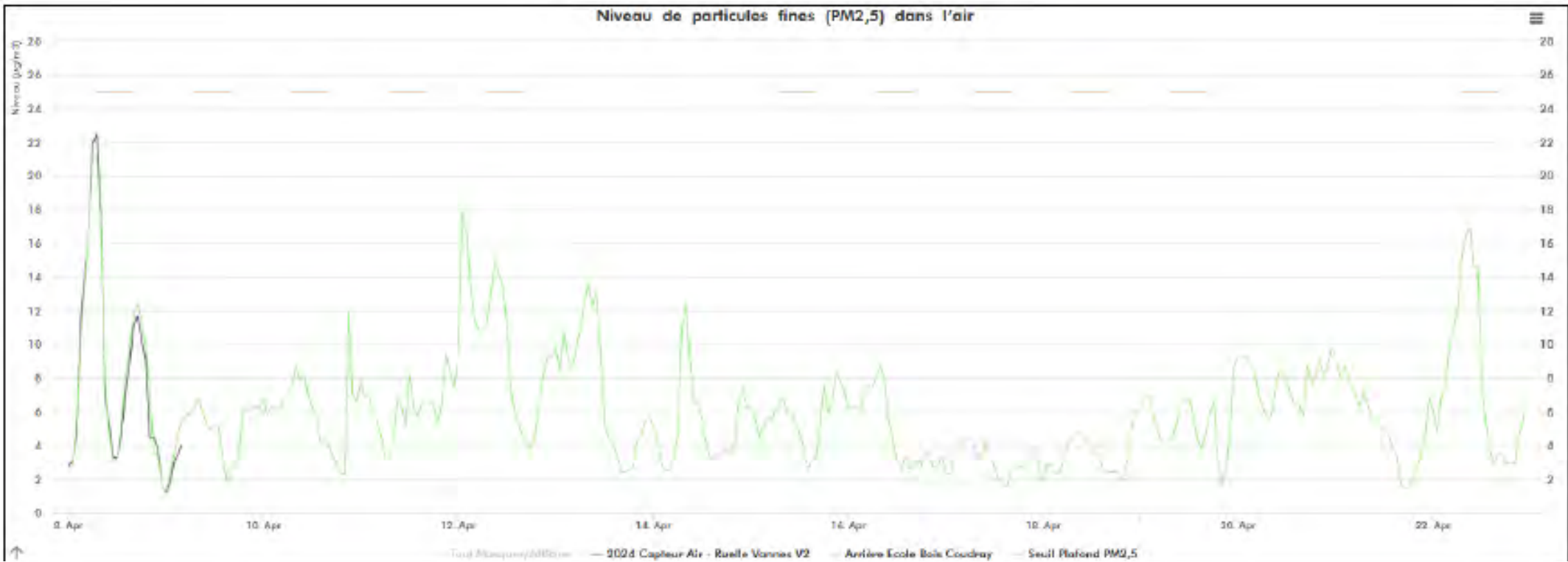
Période Scolaire ou non	Date début	Date Fin
Non Scolaire	06/04/24	22/04/24
Scolaire	23/04/24	30/06/24

a. Période du 06/04 au 22/04/24 (Non Scolaire)

i. Zoom général sur la période



6. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX POUSSIÈRES



	Taux Moyen PM2,5	Taux Moyen PM10
Ecole Bois de Coudray	5,80µg/m3	9,01µg/m3
Ruelle de Vannes	4,90µg/m3	9,07µg/m3

Aucun dépassement des seuils établis n'a été observé sur la période concernée

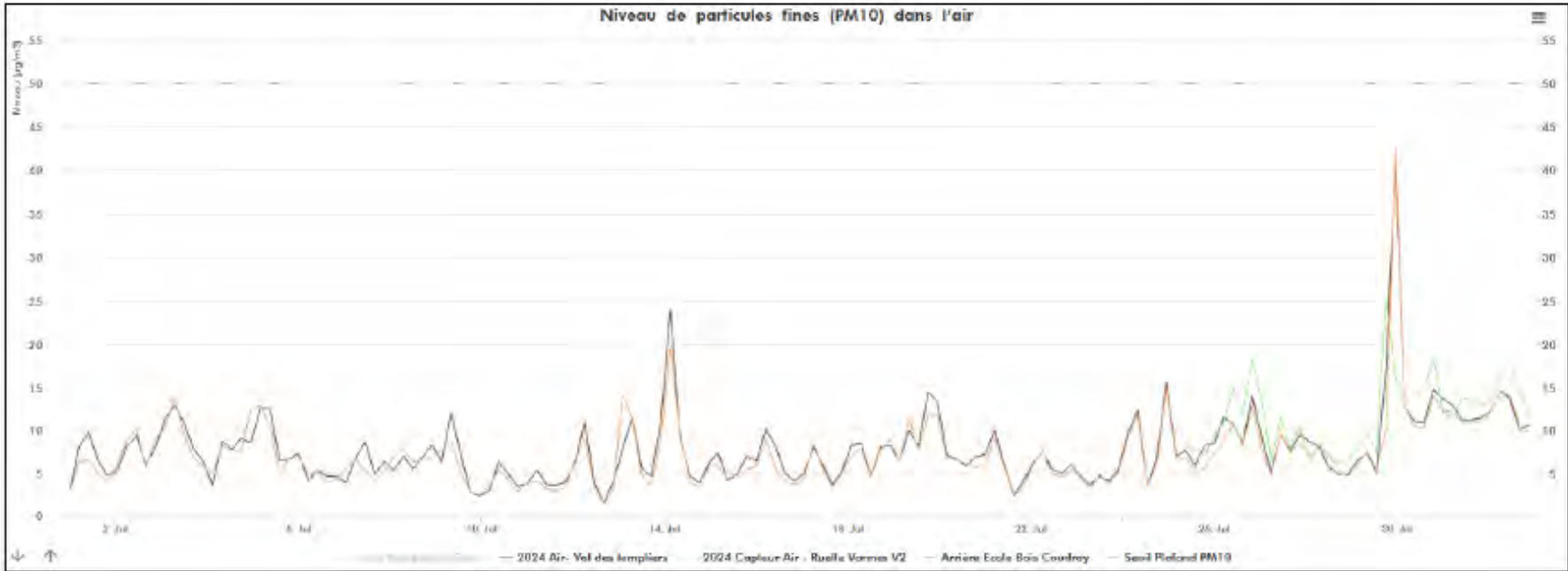
1. Trimestre 03

Période Scolaire ou non	Date début	Date Fin
Non Scolaire	01/07/24	01/09/24
Scolaire	02/09/24	30/09/24

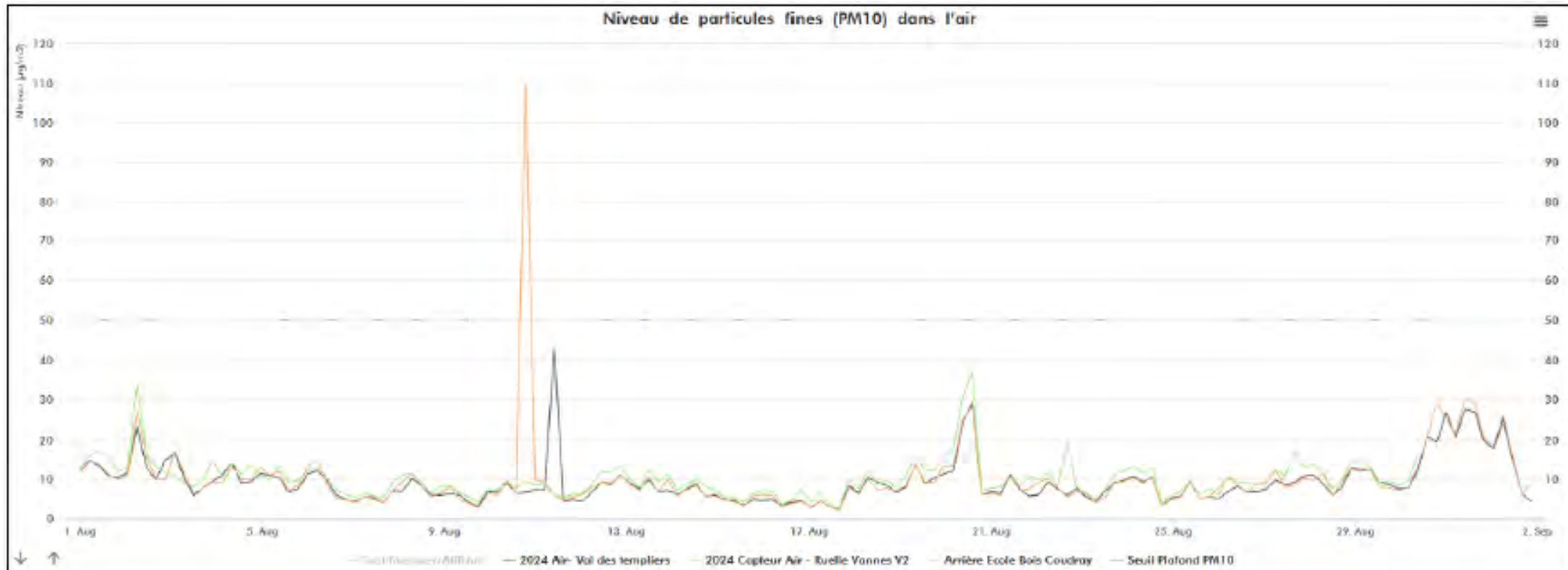
a. Période du 01/07/24 au 01/08/24 et du 02/08/24 au 02/09/24 (Non Scolaire)

i. Zoom Général sur la période concernée

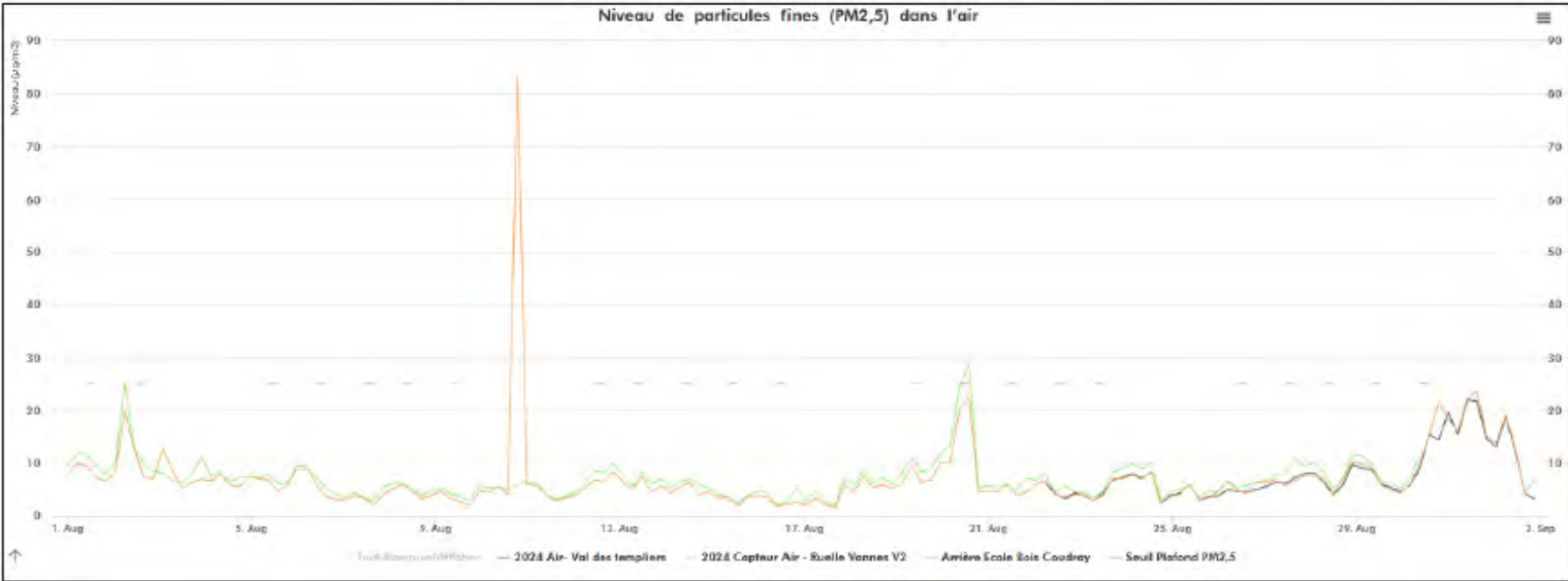
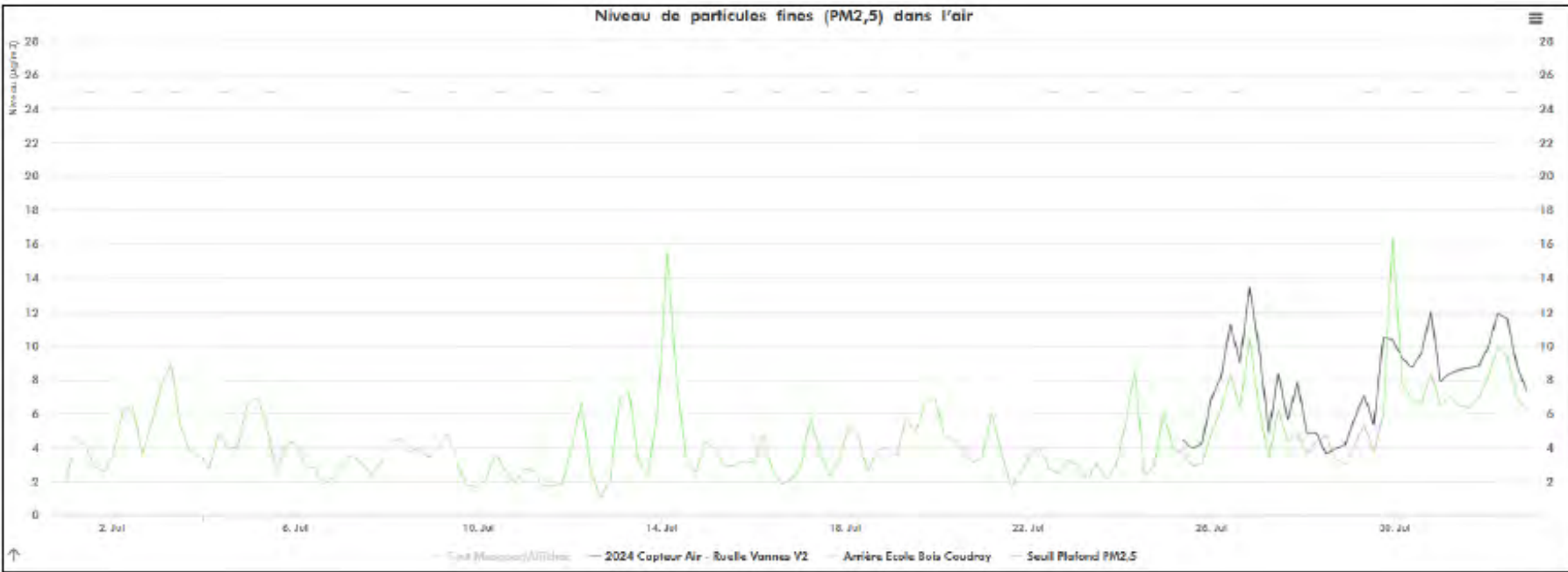
	Taux Moyen PM2,5	Taux Moyen PM10
Ecole Bois de Coudray	5,8µg/m3	8,7µg/m3
Val des Templiers	7,7µg/m3	8,5µg/m3
Ruelle de Vannes	7,4µg/m3	10,9µg/m3



6. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX POUSSIÈRES



6. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX POUSSIÈRES



6. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX

Eaux souterraines

Création en 2022 de deux piézomètres de suivi de la nappe souterraine (Lutétien)



Pz 1



Pz 2



Pz 3



Convention de Suivi
Pour l'utilisation de l'ouvrage existant
PZ AMONT

6. SUIVI ENVIRONNEMENTAUX

Eaux souterraines

Résultats de Suivi 2024

4.1 IDENTIFICATION, RELEVÉS PIEZOMETRIQUES ET PROTOCOLES DE PRELEVEMENT

	PZ1 - PZ1	PZ2 - PZ2	PZ3 - PZ3
Date de prélèvement	29/11/24	29/11/24	29/11/24
Heure de prélèvement	13h20	12h45	14h25
Profondeur de l'ouvrage h2 (m)	54,00	70,00	100,00
Niveau d'eau h1 (m)	34,30	45,25	50,00
Hauteur d'eau dans l'ouvrage he (m)	19,70	24,75	50,00
Profondeur de la pompe (m)	44,15	57,63	75,00
Référence protocole de prélèvement	3.1.2.2	3.1.2.2	3.1.2.2

Observations terrain :

- PZ1 - PZ1 => Aspect : LIMPIDE - Couleur : INCOLOR - Odeur : INODOR - Renouvellement : Lent
- PZ2 - PZ2 => Aspect : LIMPIDE - Couleur : INCOLOR - Odeur : INODOR - Renouvellement : Lent
- PZ3 - PZ3 => Aspect : LIMPIDE - Couleur : INCOLOR - Odeur : INODOR - Renouvellement : Lent



4.2 RESULTATS OBTENUS ET OBSERVATIONS LORS DE L'INTERVENTION

4.2.1 Déterminations effectuées sur site par nos soins après stabilisation

Paramètre	Unité	Limite (1)	Résultats			C/NC (2) (3)	Obs. (4)
			PZ1 - PZ1	PZ2 - PZ2	PZ3 - PZ3		
Température (#)	°C	25	17,2	17,2	16,3	C	-
pH (#)	UpH	so	7,9	7,7	7,7	-	-
Température de mesure du pH	°C		17,2	17,2	16,3	-	-
Conductivité à 25°C (#)	µs/cm	so	969	1003	1032	-	-
(Compensation automatique)							
Température de mesure conductivité	°C		17,2	17,2	16,3	-	-

Référentiel réglementaire

- Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique

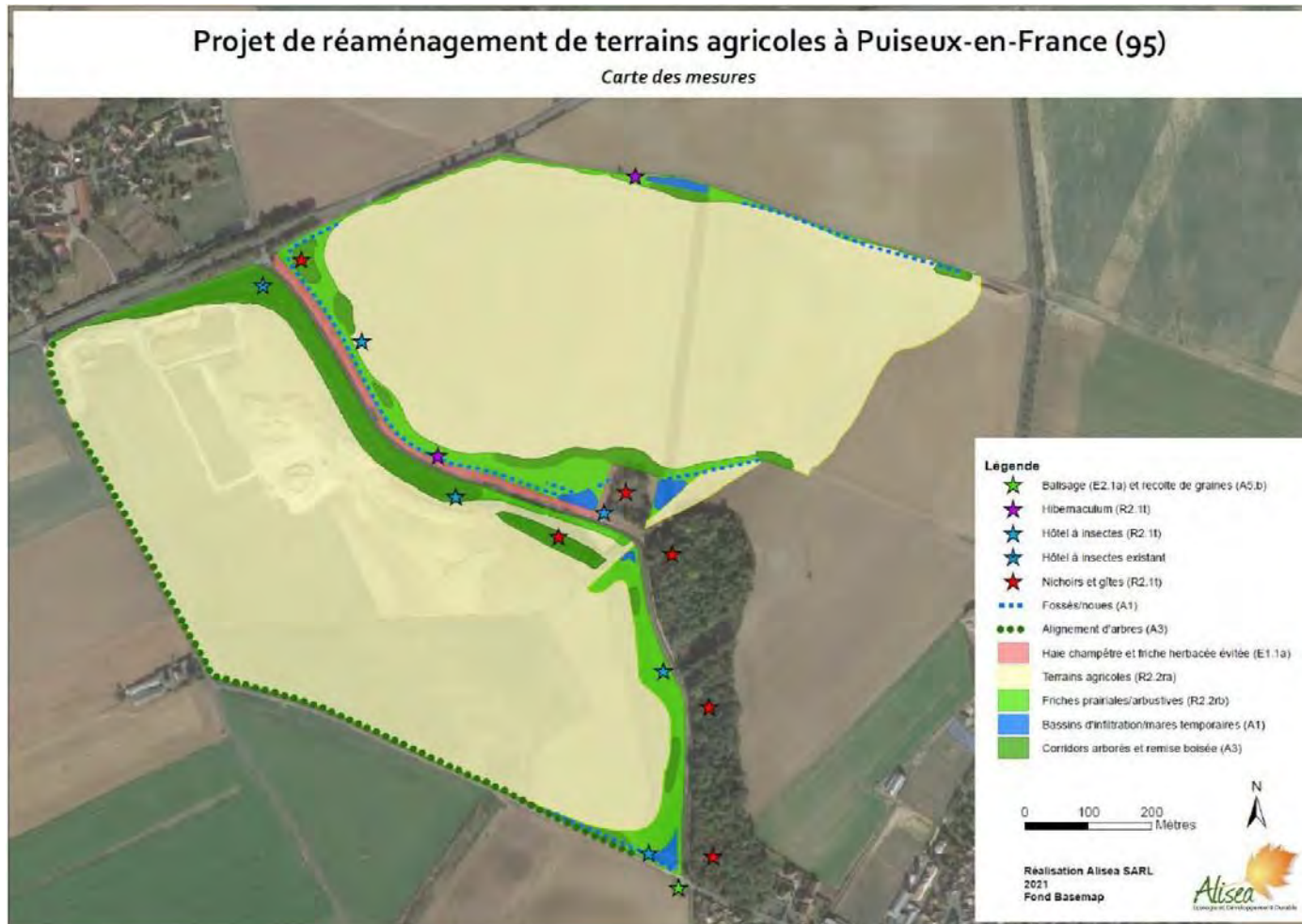
Référentiel normatif

- NF X 31-615 (Purge statique uniquement) « Qualité des sols – Méthodes de détection, de caractérisation et de surveillance des pollutions en nappe dans le cadre des sites pollués ou potentiellement pollués – Prélèvements et échantillonnage des eaux souterraines dans des forages de surveillance pour la détermination de la qualité des eaux-souterraines »

Paramètre	Unité	Limite (1)	Résultats			C/NC (2) (3)	Obs. (4)
			PZ1 - PZ1	PZ2 - PZ2	PZ3 - PZ3		
Carbone Organique Total (COT)	mg C/l	10	0,9	0,69	1	C	-
Chlorures	mg/l	200	37,5	58,1	59,7	C	-
Fluorures	mg/l	so	0,24	0,22	0,31	/	-
Indice hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	1	<0,1	<0,1	<0,1	C	-
Sulfates (SO4)	mg/l	250	86,1	80,1	71,1	C	-
Métaux dissous							
Antimoine (Sb)	µg/l	so	<0,05	<0,05	<0,05	/	-
Arsenic (As)	µg/l	100	0,43	0,32	0,13	C	-
Baryum (Ba)	µg/l	1000	100	89	250	C	-
Cadmium (Cd)	µg/l	5	0,06	0,05	0,24	C	-
Chrome (Cr)	µg/l	50	0,91	0,79	0,39	C	-
Cuivre (Cu)	µg/l	so	0,3	0,2	0,3	/	-
Mercurure (Hg)	µg/l	1	<0,01	<0,01	<0,01	C	-
Molybdène (Mo)	µg/l	so	1	1	1,3	/	-
Nickel (Ni)	µg/l	so	0,9	0,6	1,2	/	-
Plomb (Pb)	µg/l	50	<0,1	<0,1	<0,1	C	-
Sélénium (Se)	µg/l	10	<0,5	<0,5	1,6	C	-
Zinc (Zn)	µg/l	5000	3,2	<0,9	2,6	C	-
PCB							
PCB 28	µg/l	so	<0,0003	<0,0003	<0,0003	/	-
PCB 52	µg/l	so	<0,0003	<0,0003	<0,0003	/	-
PCB 101	µg/l	so	<0,0003	<0,0003	<0,0003	/	-
PCB 118	µg/l	so	<0,0005	<0,0005	<0,0005	/	-
PCB 138	µg/l	so	<0,0003	<0,0003	<0,0003	/	-
PCB 153	µg/l	so	<0,0003	<0,0003	<0,0003	/	-
PCB 180	µg/l	so	<0,0003	<0,0003	<0,0003	/	-
BTEX							
Benzène	µg/l	so	<0,20	<0,20	<0,20	/	-
Ethylbenzène	µg/l	so	<0,20	<0,20	<0,20	/	-
m+p-Xylène	µg/l	so	<0,03	<0,03	<0,03	/	-
o-Xylène	µg/l	so	<0,03	<0,03	<0,03	/	-
Toluène	mg/l	so	<0,10	<0,10	<0,10	/	-
HAP							
Somme des HAP	µg/l	so	0,008	0,009	0,012	/	-

Traces observées à l'amont et à l'aval du site
mais < aux seuils de comparaison réglementaires 27

Mise en place d'un Plan de Suivi et Gestion écologique



-Inventaire écologique annuel

-Document de gestion et mesures :

-Adaptation du calendrier des travaux
à proximité d'habitats sensibles

**-Plan de suivi et gestion des Espèces
Végétales Exotiques Envahissantes,**

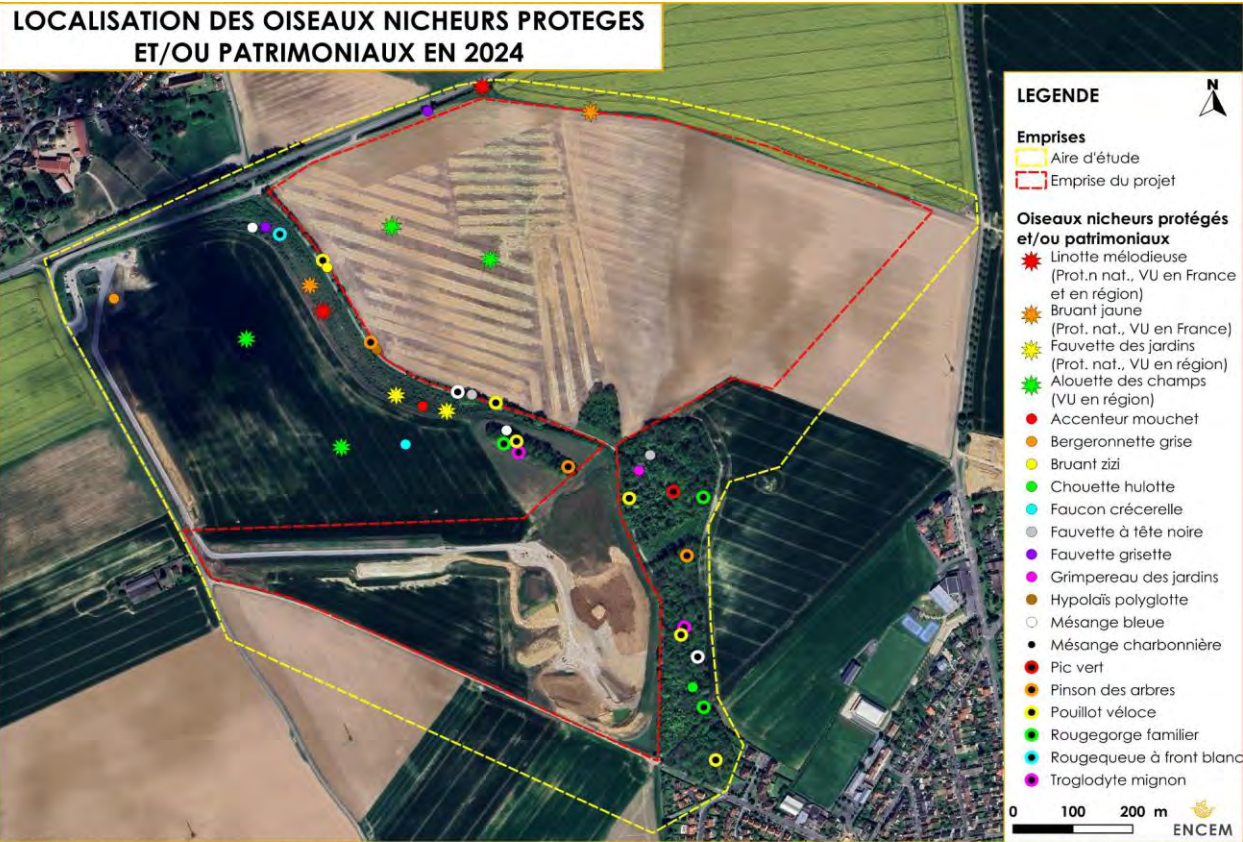
**-Installations d'abris ou gîtes
artificiels spécifiques** (Nichoirs
avifaune/chiroptères, Hibernaculums,
mares temporaires au sein des bassins
d'infiltrations prévus),

**-Mise en places des friches
prairiales/arbusives** en concertation
avec l'exploitant

Mise en œuvre en cours d'exploitation (8 ans) à partir de 2022 et en post-exploitation (5 ans)

Proposition de panneaux pédagogiques sur la Biodiversité établi à l'issue des premiers suivis

LOCALISATION DES OISEAUX NICHEURS PROTEGES ET/OU PATRIMONIAUX EN 2024



Société TERSEN - Ets COSSON - Commune de Puiseux-en-France (95)

Carte réalisée sur le logiciel QGIS - Source de la vue aérienne : Géoportail

Le cortège d'espèces recensé en 2024 est légèrement plus élevé qu'en 2023 avec 2 espèces nouvellement observées au sein de l'aire d'étude. Le tableau ci-après synthétise les données des espèces protégées et/ou patrimoniales et nicheuses recensées au sein de l'aire d'étude durant les quatre années d'étude.

Tableau 55 : Evolution des populations des espèces d'oiseaux protégées et/ou patrimoniales nicheuses au sein de l'aire d'étude

Espèces	2019	2022	2023	2024
Accenteur mouchet	1 à 2 couples	-	-	1 couple
Alouette des champs	-	-	3 couples	4 couples
Bergeronnette grise	-	1 à 2 couples	-	1 couple
Bruant jaune	-	-	2 couples	2 couples
Bruant proyer	1 couple	-	2 couples	-
Bruant zizi	-	-	-	1 couple
Buse variable	1 individu	-	1 individu	-
Chardonneret élégant	1 à 2 couples	-	-	-
Chouette hulotte	1 couple	-	1 individu	1 couple
Faucon crécerelle	1 à 2 couples	1 individu	-	1 individu
Fauvette à tête noire	2 couples	2 à 5 couples	-	2 couples
Fauvette des jardins	-	-	1 individu	2 couples
Fauvette grisette	1 couple	2 à 5 couples	4 couples	2 couples
Gobemouche gris	-	-	1 couple	-
Grimpereau des jardins	1 à 2 couples	1 à 2 couples	-	1 couple
Hibou moyen-duc	1 individu	1 individu	-	-
Hirondelle rustique	5 à 10 individus	4 individus	2 individus	-
Hypolaïs polyglotte	-	1 à 3 couples	4 couples	1 couple
Linotte mélodieuse	1 à 2 couples	5 individus	6 individus	2 couples
Martinet noir	-	-	6 individus	-
Mésange bleue	2 couples	2 individus	-	2 couples
Mésange charbonnière	2 couples	3 à 6 couples	7 couples	2 couples
Mésange noire	-	-	1 couple	-
Pic épeiche	1 à 2 couples	-	-	-
Pic vert	1 à 2 couples	1 à 3 couples	1 couple	1 couple
Pinson des arbres	1 à 2 couples	1 à 2 couples	3 couples	3 couples
Pouillot véloce	1 à 2 couples	2 à 4 couples	1 couple	3 à 6 couples
Roitelet à triple bandeau	-	-	1 couple	-
Rougegorge familier	1 à 2 couples	4 à 8 couples	1 couple	1 à 3 couples
Rougequeue à front blanc	-	-	-	1 individu
Troglodyte mignon	2 couples	2 à 4 couples	2 couples	2 couples
Verdier d'Europe	-	1 individu	-	-

Population nouvelle ou augmentée en 2024 par rapport à 2023

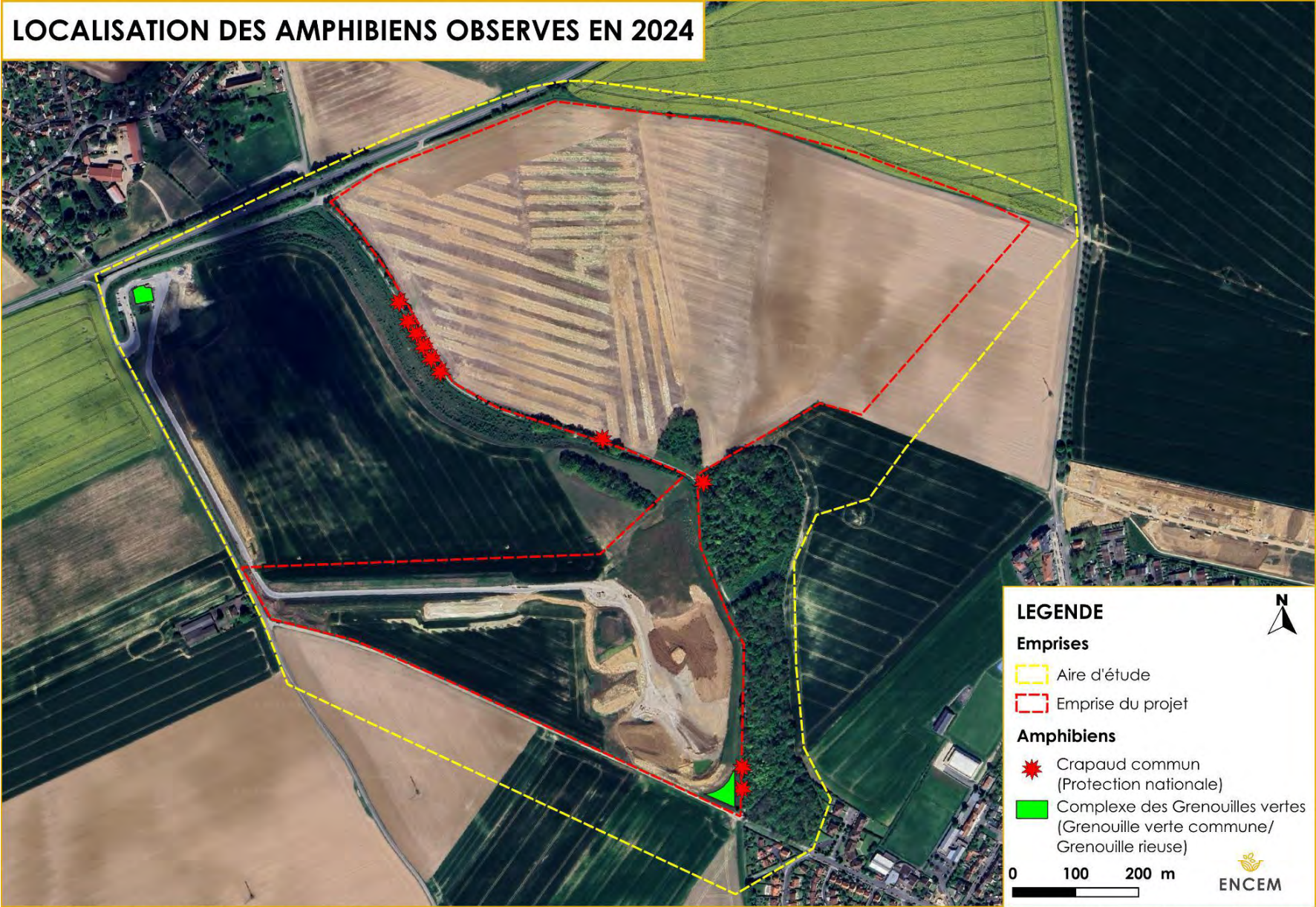
Population réduite ou disparue en 2024 par rapport à 2023

Population maintenue en 2024 par rapport à 2023

Parmi ces espèces :

- quinze espèces ont vu leur population se réduire dont 7 n'ont pas été revues en 2024 (Bruant proyer, Buse variable, Gobemouche gris, Hirondelle rustique, Martinet noir, Mésange noire, Roitelet à triple bandeau). La raison peut être liée à des événements stochastiques pour des espèces qui étaient présentes en nombre très faible (1 à 2 couples), comme pour le Gobemouche gris, la Mésange noire ou le Roitelet à triple bandeau. On observe également une variation annuelle dans l'observation de certaines espèces, comme pour la Bergeronnette grise, le Bruant proyer ou la Buse variable ;
- treize espèces ont vu leur population croître ou sont apparues localement. A noter parmi elles l'Alouette des champs et la Fauvette des jardins, qui sont Vulnérables au niveau régional ;
- quatre espèces se sont maintenues à des niveaux de population similaires.

LOCALISATION DES AMPHIBIENS OBSERVES EN 2024

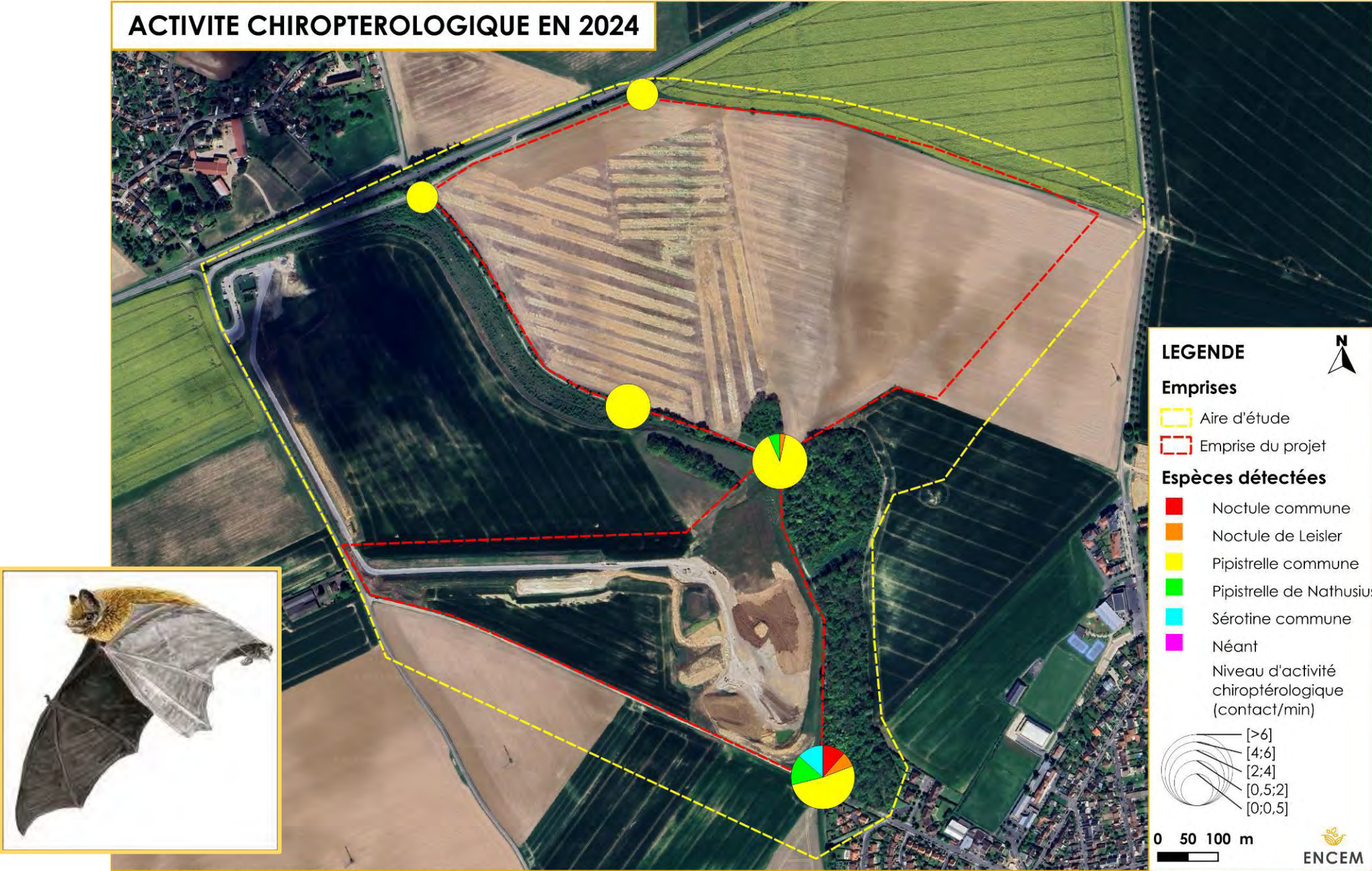


Grenouille verte/rieuse

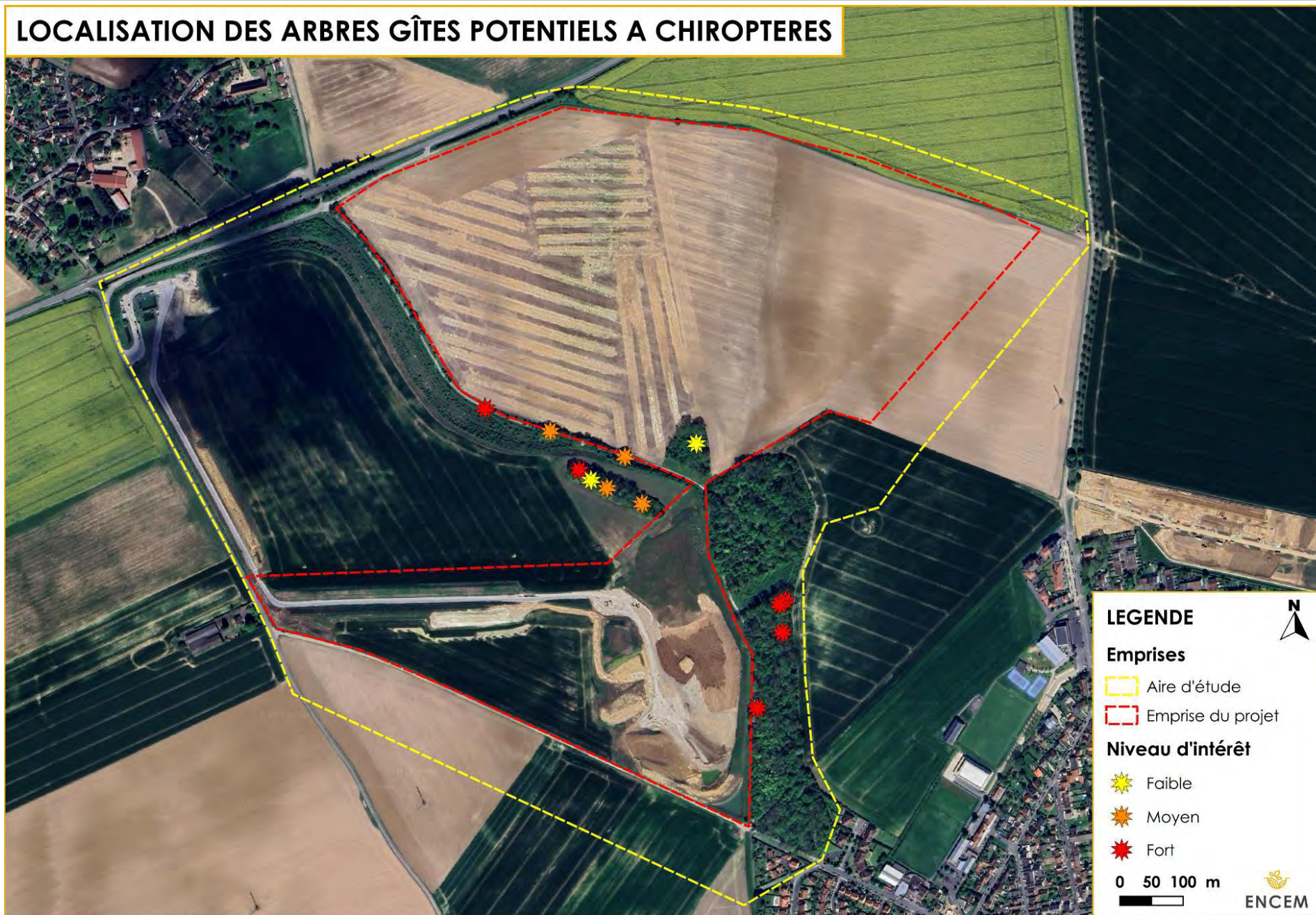


Crapaud commun

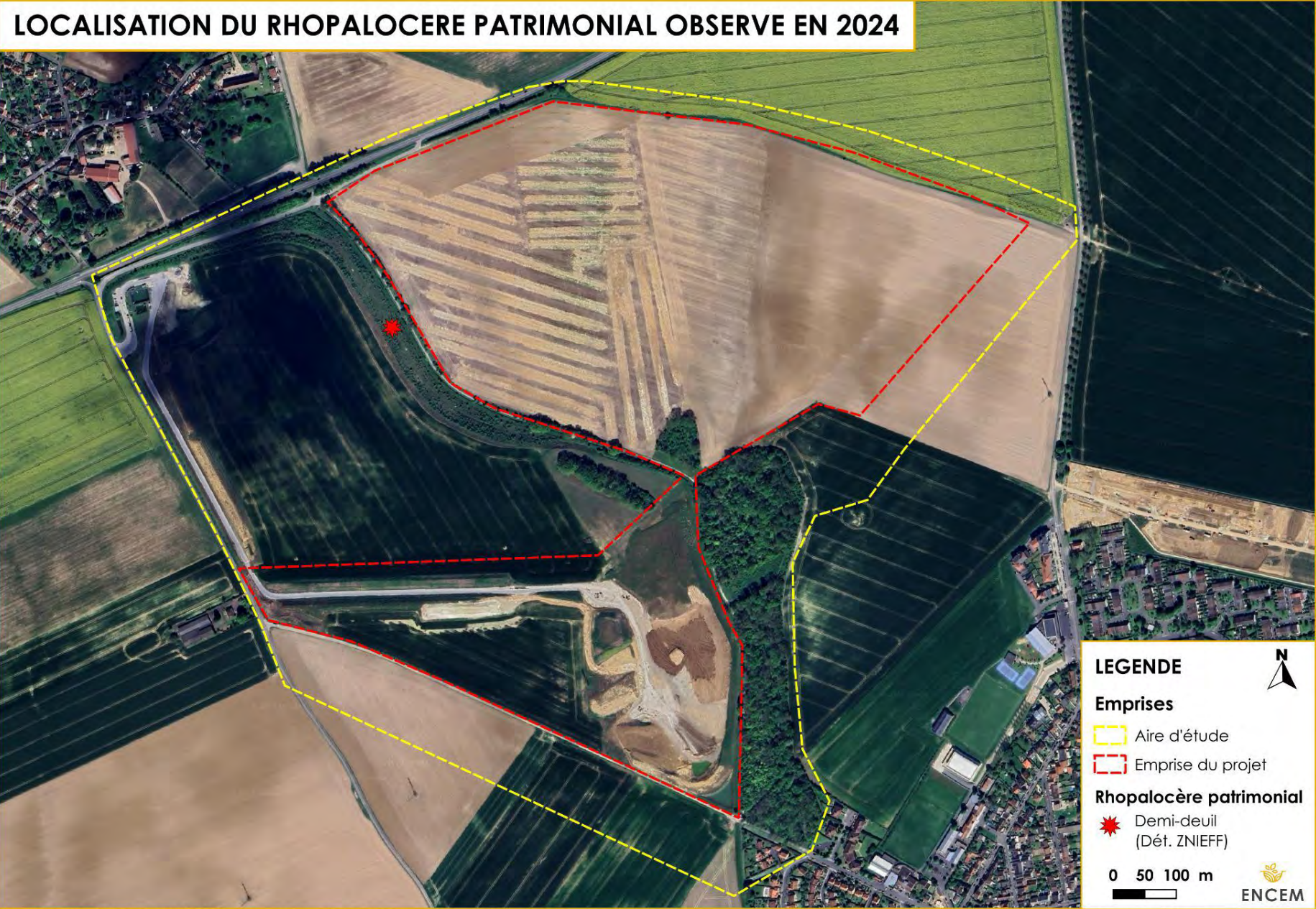
ACTIVITE CHIROPTEROLOGIQUE EN 2024



LOCALISATION DES ARBRES GÎTES POTENTIELS A CHIROPTERES



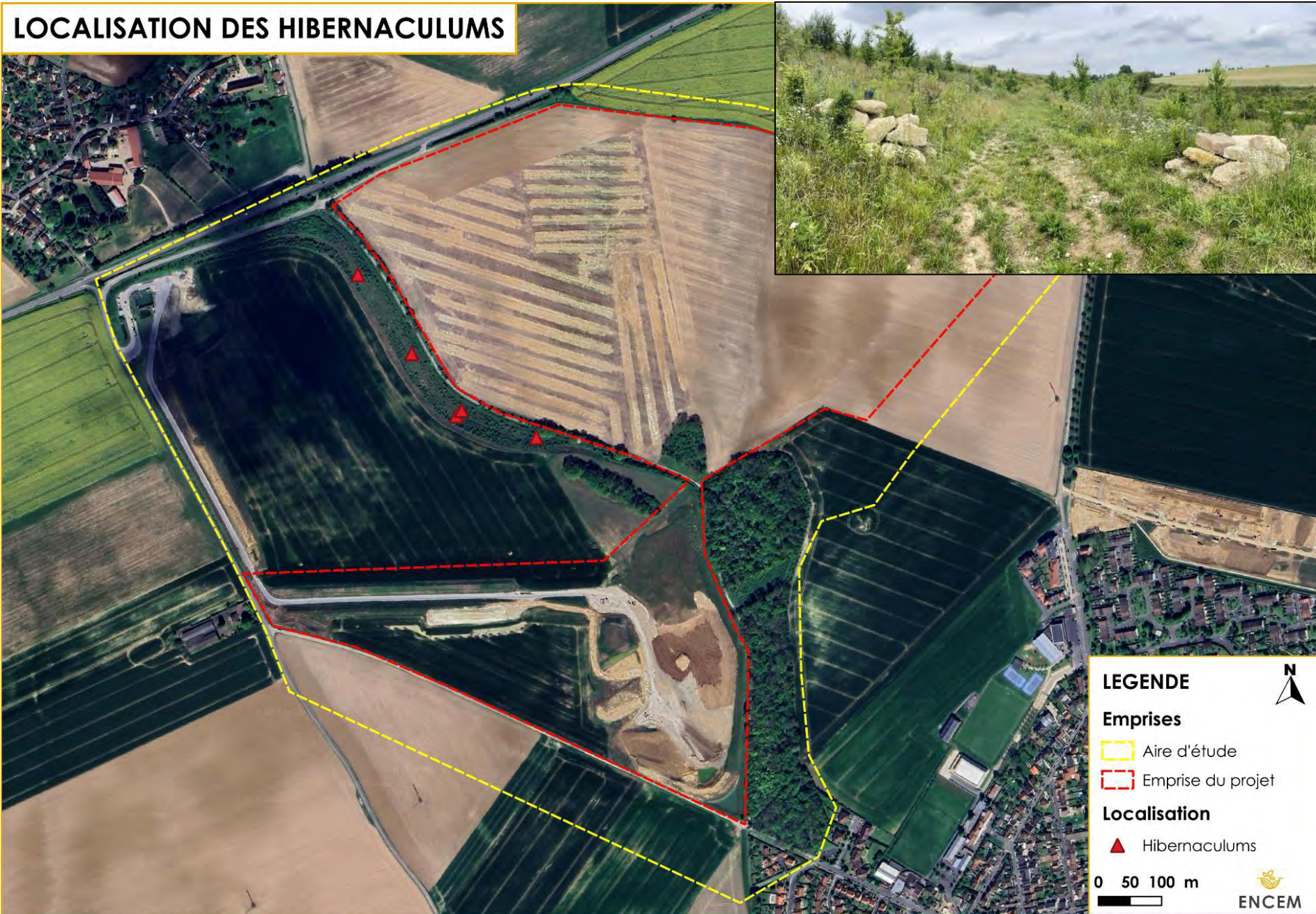
LOCALISATION DU RHOPALOCERE PATRIMONIAL OBSERVE EN 2024



Demi-deuil

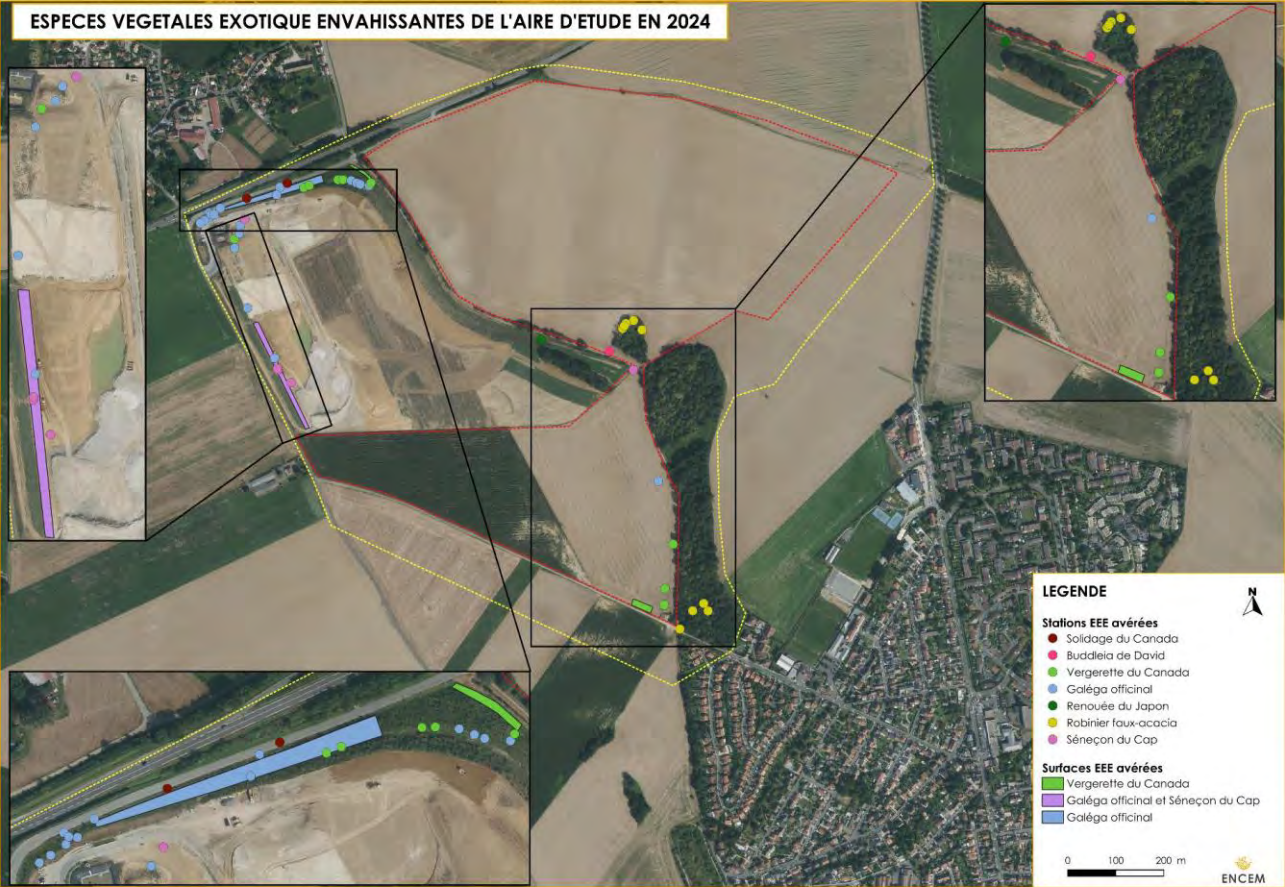
7. SUIVI ECOLOGIQUE 2024

LOCALISATION DES HIBERNACULUMS



Pas
d'occupations
relevées en
2024
Année
pluvieuse peu
propices aux
déplacements
et exposition
des reptiles

7. SUIVI ECOLOGIQUE 2024



Société TERSEN ENVIRONNEMENT - Commune de Puisseux-en-France [95]

Carte réalisée sur le logiciel QGIS - Source de la vue aérienne : Géoportail

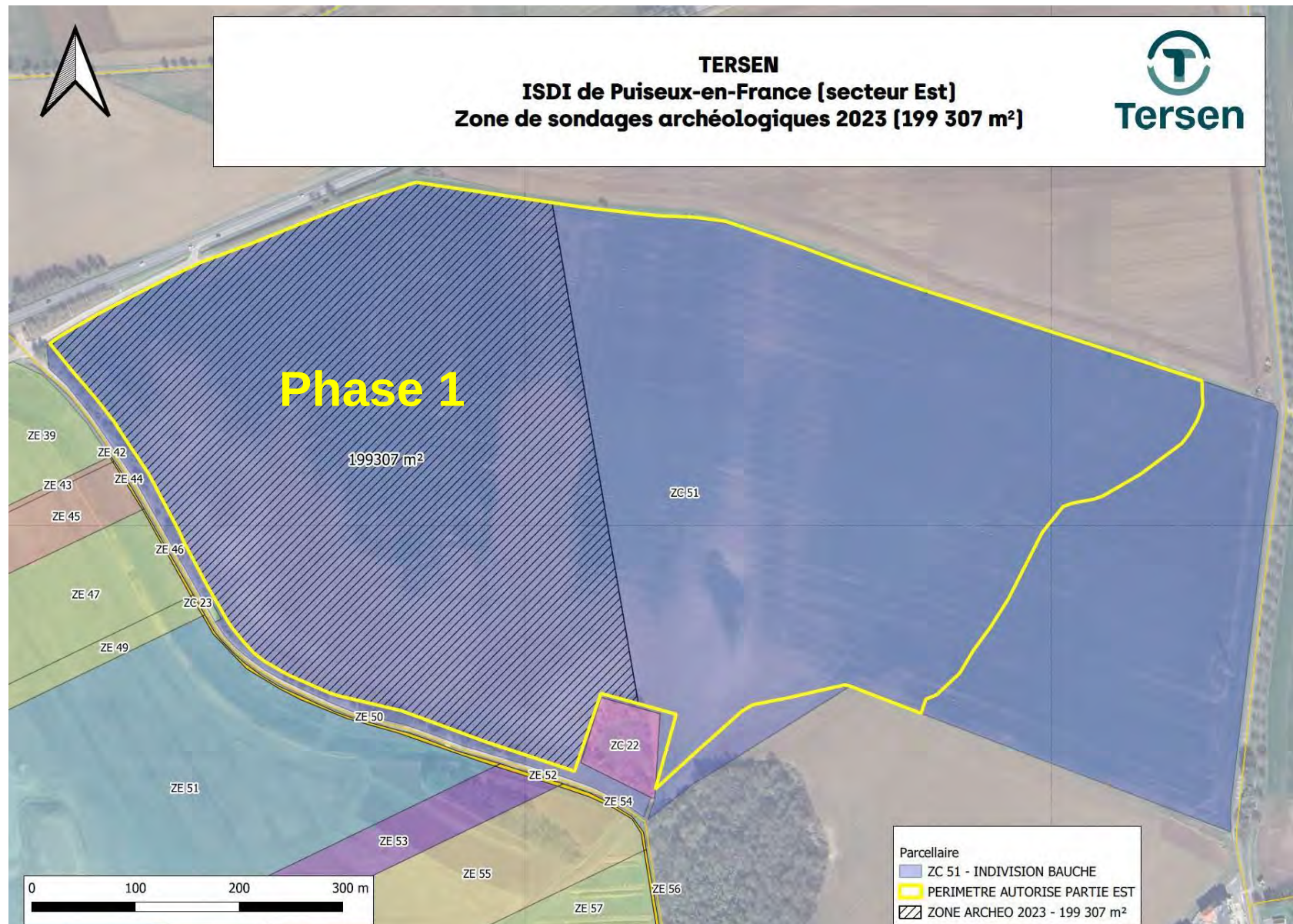
Espèces végétales exotiques envahissantes	2025											
	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
EEE avérées – Lutte ponctuelle et ciblée, et veille												
Galéga officinal				Veille des pieds et d'apparition de jeunes pieds		Arrachage manuel des pieds						
Renouée du Japon						Arrachage manuel et bâchage de pieds au sein de l'emprise du projet						
Robinier faux-acacia						Arrachage manuel de l'ensemble des pieds au sein de l'emprise du projet et/ou écorçage des individus adultes						
Solidage du Canada						Arrachage manuel des 2 pieds à l'extrémité Nord et si réapparition de pieds au sein de l'emprise du projet						
EEE potentielles – Lutte préventive et veille accrue												
Buddleia de David						Arrachage manuel du pied présent au sein de la coulée verte et/ou coupe mécanique des inflorescences						
Séneçon du Cap				Arrachage manuel de l'ensemble des pieds de la zone de travaux								
Vergerette du Canada						Arrachage manuel de l'ensemble des pieds présents dans l'emprise du projet et/ou végétalisation						

	Actions de veille – Période favorable
	Actions de lutte – Période favorable
	Actions de lutte – Période peu efficace
	Actions de lutte – Période défavorable



Arrachage et lutte annuelle contre les EEE





Diagnostic réalisé à l'automne 2023

Vestiges de fossés et enclos de la Tène C2-T2 identifiés (Gauloise/Gallo-Romaine), en possible prolongation de Vestiges identifiés sur l'écoquartier des Frais Lieux

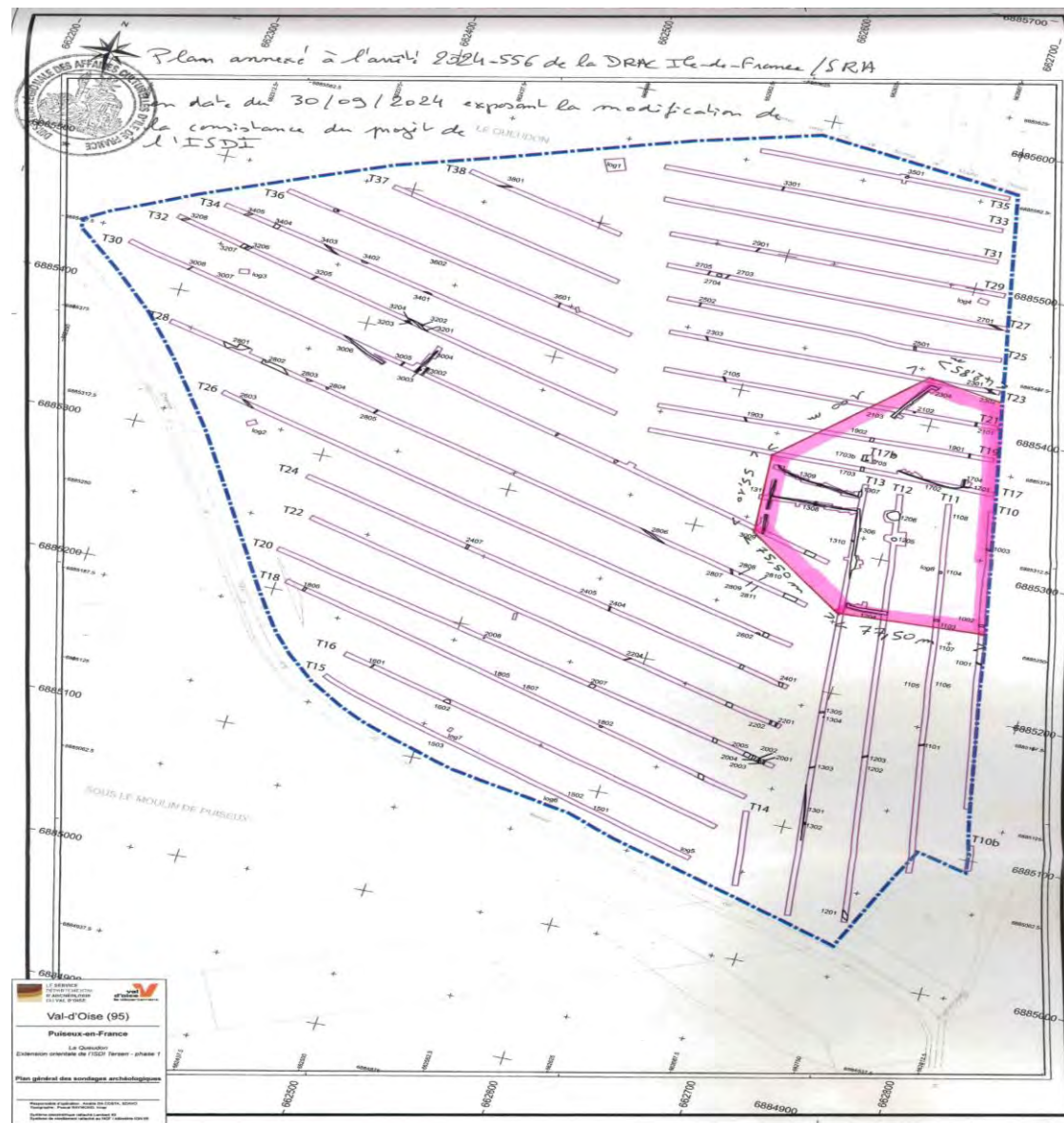


Arrêté Préfectoral de protection des vestiges archéologiques du 29/09/2024

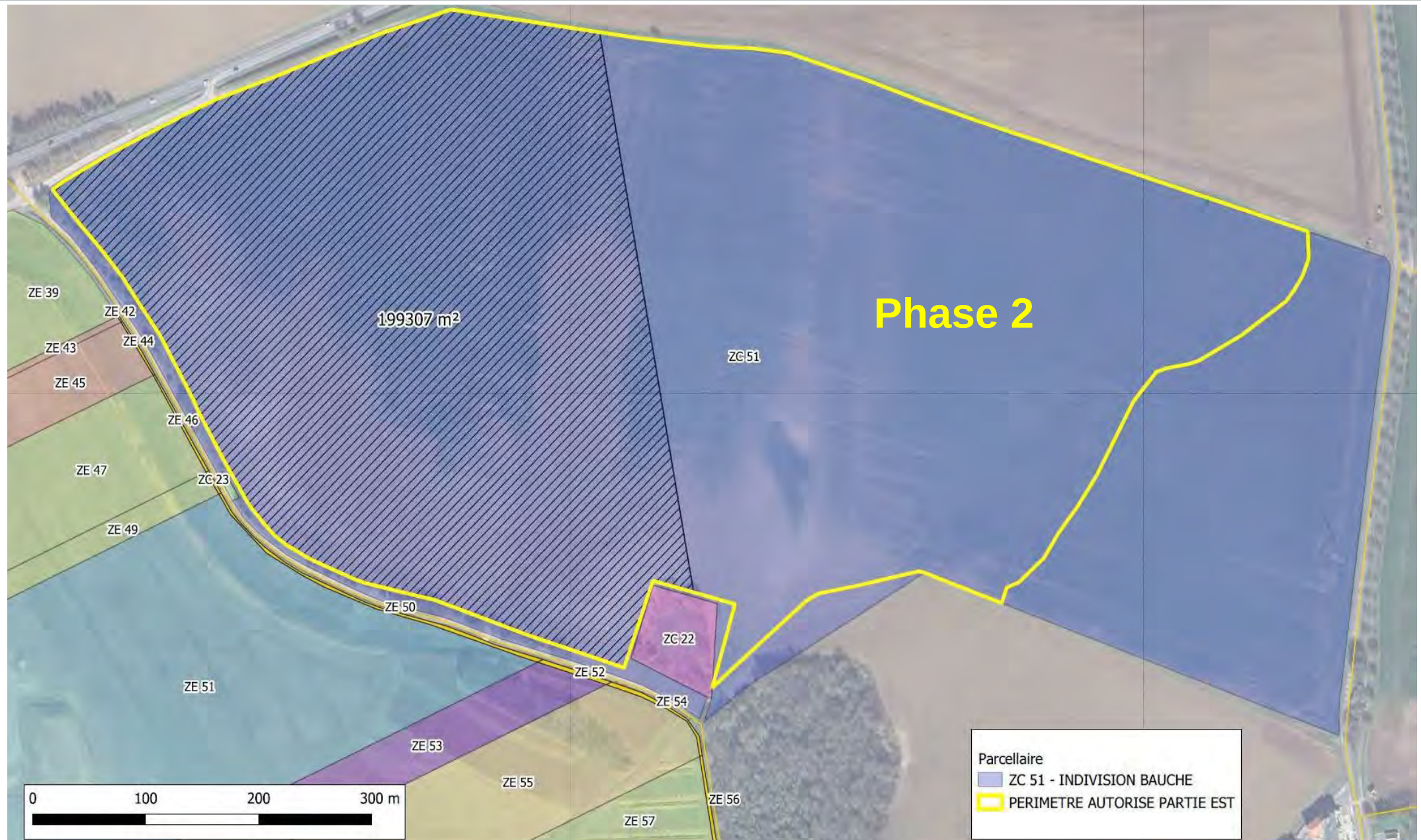
Article 2 : le projet sera exécuté dans le respect des mesures techniques suivantes :

- Commencer par procéder au piquetage de l'emprise archéologique telle que définie sur le plan joint en annexe à cet arrêté et qui correspond à la zone d'entrée d'une ferme gauloise. Cette emprise est estimée à 19 051 m² ;
- Laisser la terre végétale en place au droit de cette emprise archéologique ;
- Recouvrir l'emprise archéologique d'une couche de protection de 40 cm de sablon, recouvrement non compacté et déposé à l'avancement. Il est important que le déversement se fasse à l'avancement pour éviter que les camions ou les tractobennes ne roulent sur la terre végétale mais bien sur le sablon ;
- Réaliser l'opération par temps propice et selon le procédé qui vient d'être évoqué pour éviter tout orniérage sur l'emprise archéologique ;
- Envoyer au Service régional de l'archéologie un suivi photographique des différentes phases de protection (phase piquetage, phase laisser la végétale actuelle, le déversement en mode rétro du sablon) et la production d'un plan topographique en fin d'opération de protection (fin de la phase pose du sablon).

L'apport des remblais de l'ISDI peut ensuite se faire sans contrainte archéologique.



8. ARCHEOLOGIE PREVENTIVE



- Zone complémentaire de diagnostic – P3 Est – Automne 2025

9. TERSEN ET MOI



- Informations sur le projet et les phases d'aménagements en cours et programmés,
- Observations déposées en ligne, Réponses et dispositions prévues par l'exploitant dans un délai défini.

**Puiseux-en-France**
Equipe Tersen
le 23/05/2024 - 11:17



L'épisode orageux observé en début de mois, tout comme celui survenu en mai 2018, montrent un dysfonctionnement hydraulique du bassin versant situé à l'Est du chemin de la fontaine Sainte Geneviève, dysfonctionnement que notre aménagement va à terme corriger. La partie Est de notre aménagement n'a pas encore débuté. Il est à noter qu'à l'Ouest du chemin, notre aménagement (partie achevée et partie en cours d'aménagement) a parfaitement joué son rôle de régulation hydraulique. L'aménagement global permettra à terme d'éradiquer ce type de phénomène de part et d'autre du chemin.

Afin d'assurer la continuité des fonctionnalités du chemin de la fontaine Sainte Geneviève, des travaux de reprise des désordres constatés en début de mois ont été réalisés par Tersen le mercredi 22 mai dernier.

L'équipe Tersen

**Puiseux-en-France**
Gil
le 19/08/2024 - 10:37



Bonjour,

Beaucoup de riverains et de promeneurs se demandent de quelle façon cette butte va être aménagée au niveau de la végétalisation étant donné qu'elle est très visible des chemins de promenade et des maisons proches.

Les pierres posées serviront de refuge à la faune locale visiblement d'après les aménagements précédents mais nous aimerions savoir au niveau des plantations d'arbres, arbustes etc...pouvez vous nous en dire plus sur la végétalisation de cette butte et quand seront effectués ces aménagements ?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Gil

**Puiseux-en-France**
Gil
le 19/08/2024 - 10:37

Bonjour,

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à l'aménagement du site. Comme vous avez pu le constater, l'avancement du réaménagement des terrains de la coulée verte de Puiseux en France se poursuit avec l'achèvement ces dernières semaines de l'extrémité Sud devant le bassin de gestion des eaux pluviales déjà réalisé.

Ces espaces de talus ont été retravaillés en pentes douces et ont reçu un ensemencement des surfaces en graines de prairies naturelles qui vont se développer et verdir ce talus.

Tel que prévu au plan de réaménagement, un large espace herbacé, comportant quelques empierrements épars déjà mis en place, sera planté l'hiver prochain d'arbustes et de deux nouveaux îlots arborés d'essences locales qui compléteront les espaces herbacés-arbustifs et le premier îlot arboré déjà plantés en partie centrale et nord de ce talus.

Par ailleurs, en limite sud longeant le chemin vicinal en direction du chemin de la fontaine Sainte-Geneviève, de nouveaux arbres de hauts-jets (tilleuls, merisiers, poiriers) seront également plantés cet hiver pour prolonger jusqu'au bassin l'alignement d'arbres déjà mis en place.

Vous retrouverez ci-dessous un extrait du plan de réaménagement final du site localisé sur ce secteur sud qui vous permettra de localiser ces plantations et vous rendre compte des objectifs paysagers souhaités à terme.

L'équipe TERSEN

Suivi du réaménagement secteur sud



Puiseux-en-France
Equipe Tersen
le 29/11/2024 - 14:39



Les travaux d'aménagement des installations d'accueil de l'ISDI Est (phase 3) ont démarré cette semaine sur une partie des terrains agricoles longeant l'Avenue du Moulin de Pierre.



Les terrassements préliminaires consistent à découvrir les terres végétales et limons et de les positionner en merlons sur les limites d'emprise. Ceux-ci seront ensuite végétalisés cet hiver afin de constituer un écran paysager entre l'installation et le chemin rural. Une délimitation des emprises en chantier par une clôture va également être mise en place ainsi qu'un panneau d'information associé aux travaux en cours.

Ces travaux se poursuivront en début d'année 2025 pour recevoir une base vie, un pont-bascule et des équipements techniques avec de nouveaux bassins de gestion des eaux pluviales.

Un cheminement piéton sécurisé entre l'Avenue du Moulin de Pierre, la Coulée verte et Puiseux-village sera créé avec une rénovation de la signalisation d'approche et au droit de la future entrée-sortie du site.

De nouvelles glissières de sécurité en bois ont été posées ces dernières semaines sur la RD 9, en préparation à la plantation en fin d'année d'une haie et d'arbres le long de la RD 9.

Ce nouvel écran végétal permanent contribuera à atténuer les co-visibilités entre Puiseux-Village et la future entrée-sortie de site en préparation.

L'équipe Tersen



Puiseux-en-France
Equipe Tersen
le 20/01/2025 - 10:00



Les travaux d'aménagement des installations d'accueil de l'ISDI Est (phase 3) ont débuté en fin d'année 2024.

Il vont se poursuivre dans les prochains jours par la réalisation des voiries internes au site. Certaines nuisances ponctuelles pourraient être observées. Nous mettons tout en oeuvre pour les maîtriser.

Vous remerciant par avance pour votre compréhension,

L'équipe Tersen



10. VISITES PEDAGOGIQUES

1 Ecole du Bois Du Coudray classe CP/CE1 - 26 élèves

Présentations :

- Rôle et fonctionnement de l'ISDI,
- Oiseaux et de chauve-souris- Nichoirs,
- Gîtes à reptiles et amphibiens,



- D'une colonie d'abeilles avec utilisation d'une ruche pédagogique vitrée et traditionnelle.
- Enfants équipés en EPI "TERSEN Kids" puis de vareuses de protection pour l'atelier Apiculture, Distribution avant le retour à l'école d'un goûter (Limonade, gaufre, pot de miel).

Visite Pédagogique – Coulée Verte – 20/06/2024 Tersen



1

ISDI
Réaménagement
Agricole / Plantations

2


Oiseaux/ Nichoirs

3


Reptiles / Amphibiens

4


Ruches / Abeilles



PROJET GLOBAL DE REAMENAGEMENT AGRICOLE, HYDRAULIQUE ET PAYSAGER

